

178^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Mercredi 7 juin 2017

Le Louverain

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Yves Bourquin

VICE-PRESIDENCE Mme Françoise Ducommun

Le président salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Kocher et M. Nicolas Friedli, chargés de l'information et de la communication

M. Nicolas Bringolf, rédacteur EREN

M. Joël Bürri, Protestinfo

Députés à voix consultative

Eglise catholique romaine : curé Vincent Marville (journée) et Laura Zwygart (après-midi)

Eglise catholique chrétienne : Nassouh Toutoungi

Armée du Salut : Timothée Houmard (pas répondu)

Eglise protestante unie de France : Emmanuelle Seyboldt (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : Olivier Favre (pas répondu)

Invités à la session

CSP, par son directeur

Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Conférence des Eglises romandes

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Conseil du Synode jurassien

Conseil d'Etat

Conseil paroissial de Val-de-Ruz

Conseil communal de Val-de-Ruz

David Allisson, Patrick Schlüter, Séverine Schlüter, pasteurs célébrants le culte

Christine Hahn, candidate à la consécration

Marianne Guérout, candidate à l'agrégation

Jacques Péter, président de la Commission de consécration

Invités excusés

Conseil du Synode jurassien

CSP, par son directeur

Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Jacques Péter, président de la Commission de consécration

Conférence des Eglises romandes

Conseil paroissial de Val-de-Ruz, son président

Conseil d'Etat

Conseil communal de Val-de-Ruz

43 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 42 députés et suppléants sont présents le matin et 40 puis 39 l'après-midi.

Ouverture de la session

A 8h20 **le président** ouvre la 178^e session du Synode.

M. Frédéric Jakob, permanent laïc à la paroisse de La BARC, prie pour le déroulement du Synode.

Le président passe la parole à Nassouh Toutoungi, invité et député à voix consultative.

M. Nassouh Toutoungi, curé catholique chrétien

Je vous transmets les salutations officielles de l'Eglise catholique chrétienne du canton de Neuchâtel et c'est un plaisir pour moi de pouvoir prendre la parole aujourd'hui. Vous allez aborder un sujet important qui me tient aussi particulièrement à cœur, soit le rapport concernant la Planification médico-sociale. Je fais partie de la commission et je pense que c'est une manifestation très concrète du travail œcuménique qui existe dans ce canton. Ce témoignage vis-à-vis de l'extérieur ne peut plus être envisagé de façon séparée. Les Eglises ont gagné à se profiler ensemble, à se montrer ensemble. Notre témoignage est crédible dès que nous sommes un. Il ne s'agit pas de s'uniformiser, mais il s'agit de parler d'une seule voix. C'est fondamental et important autrement notre témoignage n'est pas crédible. Comment pourrions-nous dire que nous sommes liés au même Christ alors que nous sommes justement divisés ? Malheureusement la division existe, il y a de la diversité mais cela ne veut pas dire que les Eglises ne peuvent pas parler d'une seule voix. Je pense que ce sont des chemins importants, des chemins qui valent la peine d'être parcourus et des chemins qui augmentent notre crédibilité au sens le plus fondamental du terme. On peut croire en l'évangile que nous transmettons dans le monde. C'est avec ces paroles que je vous laisse continuer et j'interviens volontiers s'il y a quelque chose que je trouve important à dire. Bonne session !

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:

a) Nouveaux députés : aucun

b) Nouveaux suppléants : aucun

2. Elections complémentaires

a) Conseil synodal (1 membre laïc) : aucun

b) Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

c) Commission d'examen de la gestion (1 membre laïc) : aucun

d) Bureau du Synode (1 membre laïc et 1 membre ministre) : aucun

Le président signale officiellement au Synode le décès de Mireille Donati en mars. Nous témoignons nos condoléances à la famille. Elle était très engagée à la CEG et laisse un siège vacant. Avec elle s'en est allé toutes les compétences qu'elle apportait à cette commission. Le Bureau du Synode a également deux sièges vacants, l'un est dû au décès en fin d'année dernière d'Yvan Péter. Voici donc l'état de la situation de nos organes. Le président fait un appel aux députés car ces organes ont besoin d'être repourvus. L'appel tout azimut, on le sait, ne sert à rien et il se perd dans le décor car personne ne se sent appelé personnellement. Faire naître des vocations, repérer des charismes, à encourager des personnes qui hésiteraient, ces places sont nécessaires au fonctionnement de l'Eglise, à la démocratie de notre Eglise. On sait

évidemment que les compétences demandées sont spécifiques et que ces sièges sont difficiles à repourvoir. Le Bureau du Synode fait ce qu'il peut mais il est également dans la situation de sièges vacants. Dans l'optique du Bureau se pose également la question de la présidence future du Synode qui aura lieu dans deux ans. L'idéal serait d'élire prochainement une personne ministre et une personne laïque, ou alors deux personnes laïques parce qu'éventuellement notre vice-présidente pourrait, afin d'offrir de la liberté et de l'espace, tout en restant au Bureau, devenir une voix consultative, car normalement la présidence sera laïque à la prochaine législature. L'idée est qu'un ou deux députés entrent au Bureau avec l'intention de reprendre la présidence à la fin de cette législature. Nous portons tous ensemble la responsabilité de ce parlement et de cette démocratie d'Eglise.

3. Rapport de la Commission de consécration

Le président informe que Mme Christine Hahn n'est pas présente, étant à la Brévine toute la journée. Il invite Mme Marianne Guérout à quitter la salle et passe la parole à Mme Delphine Collaud.

Mme Delphine Collaud présente Mme Marianne Guérout.

Rapport de la commission de consécration :

Née le 23 mai 1979, Marianne Guérout est mère d'une petite fille de 6 mois.

Actuellement pasteur en région parisienne, elle souhaite pouvoir offrir à sa fille, une meilleurs qualité de vie en grandissant loin d'une mégapole.

Elle aime aussi le travail en équipe pastorale, ce qui n'est pas toujours possible dans l'église unie de France, où elle s'est sentie parfois un peu isolée et c'est pourquoi elle demande son agrégation dans l'église neuchâteloise, n'ayant pas une attache géographique contraignante qui la retienne en France.

En 12 ans de ministère, elle a travaillé dans différents lieux : paroisses, aumônerie hospitalière, accompagnement des migrants, elle s'est formée également à être clown en hôpital. D'une grande ouverture, elle est attentive à l'autre, à leur chemin de vie et à la manière de le rejoindre.

Madame Guérout a présenté une bonne exégèse du discours de Paul sur la résurrection au chapitre 15, de l'épître aux Corinthiens, en mettant en avant l'interrogation : « Qu'est-ce qui a le dernier mot dans mon existence » et à témoigner de son attention à l'autre dans ses pistes homilétique, permettant foi et doute et développant une confiance en la vie. Elle nous a proposé également des pistes imagées de présenter ce texte aux enfants.

Elle ne veut pas imposer une doctrine, mais témoigner de sa compréhension de la vie et de la Bible, et, ayant elle-même traversé la maladie, elle a su partager et réfléchir sur son expérience dans un livre : « Au cœur de l'épreuve ».

Ses lettres de références témoignent de sa force intérieure, de sa capacité de résilience et de sa profondeur spirituelle.

L'une des lettres se termine ainsi : Madame Guérout est une personne humble, une pasteure habitée et une collègue agréable.

Une impression que la commission de consécration a également éprouvée dans l'entretien qu'elle a eu avec la candidate.

La commission de consécration reconnaît Madame Marianne Guérout digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai une question de curiosité qui ne dépend pas de la décision d'agrèger Marianne Guérout comme pasteur dans notre Eglise, mais donc est-ce que son intérêt pour être agrégée au sein de notre Eglise réformée est un intérêt théorique ou est-il lié à un futur poste qui se profile dans notre Eglise ?

Mme Delphine Collaud, commission de consécration

La demande est liée à un futur poste dans l'Eglise.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Elle a postulé dans plusieurs postes mis au concours mais je ne sais pas si elle a été choisie, cela dépend des conseils paroissiaux ou d'autres instances.

❖ Agrégation pastorale de Marianne Guérout : acceptée à l'unanimité

Le président félicite Mme Marianne Guérout, lui souhaite la bienvenue dans le collège des ministres et informe qu'elle sera agrégée lors du prochain culte de consécration.

M. Antoine Leuenberger présente Mme Christine Hahn.

Rapport de la commission de consécration :

Christine Hahn, née le 20 mars 1972, célibataire.

Après des études de théologie à l'Université de Neuchâtel, puis à Passadena (USA) de 1990 à 1996, elle a repris des études entre 2002 et 2007 pour obtenir un Doctorat en théologie de l'Université de Gloucestershire. Suite à un stage dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs durant l'année 2015-2016, elle est actuellement suffragante pastorale dans la paroisse des Hautes-Joux et formatrice cantonale de jeunesse.

Durant les périodes intermédiaires, elle a exercé des activités professionnelles ou bénévoles, mais toujours en liens avec l'Eglise, corps du Christ.

Personnalité riche de diverses expériences, Christine Hahn est décrite, dans les différents rapports et lettres de référence, comme une femme de terrain ayant une foi vivante et sincère, ouverte aux autres, d'un contact facile, qui sait qui elle est, ce qu'elle croit et cela lui donne l'assise nécessaire pour être à l'écoute des autres et les respecter dans leurs différences.

Pour elle, la consécration s'inscrit dans la continuation de sa vocation. C'est la reconnaissance de sa vocation et de son ministère par son Eglise.

Aujourd'hui, ce qui l'anime dans sa vie et son ministère, c'est vivre dans la joie de la présence du Christ, être à l'écoute de Dieu, au service de son prochain. Son ministère se décline dans toutes les activités de la paroisse.

Mme Christine Hahn a présenté devant la commission de consécration un exposé centré sur Philippiens 2, v.1-11. Après une mise en perspective historique et une exégèse verset par verset, elle a développé plusieurs pistes homilétiques, telles que Pâques, mariage, unité œcuménique, Rameaux. Durant son exposé, Mme Hahn s'est exprimé avec beaucoup d'assurance théologique.

La commission de consécration reconnaît Madame Christine Hahn digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

❖ Consécration pastorale de Christine Hahn : acceptée à l'unanimité

Mme Delphine Collaud partage la prière de reconnaissance

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Avant de découvrir ce matin la motion de la paroisse du Joran concernant la date du culte de consécration, j'avais prévu de m'exprimer avec une certaine mauvaise humeur concernant le choix de la date du culte de consécration fixée au moment du culte cantonal le 5 novembre à Neuchâtel. En effet, du 3 au 5 novembre il y a, à Genève, le festival RéformAction auquel tous les catéchumènes du canton participent. Je ne reviendrai pas sur la collusion de ces deux événements : culte cantonal et festival jeunesse. Ce qui m'arrête maintenant, c'est le fait que le culte de consécration ait été fixé pendant le culte cantonal. Je le regrette à titre personnel car Christine Hahn est quelqu'un que j'apprécie et j'aurais souhaité pouvoir être présent à sa consécration au ministère pastoral, mais je dois accompagner les catéchumènes à Genève. Je regrette encore plus en tant qu'Eglise car elle a été, durant l'année écoulée, référente pour la formation des moniteurs de catéchisme et a collaboré avec tous les pasteurs qui seront à Genève au festival. Cela me paraît vraiment regrettable. Il y a sans doute de très bonnes raisons administratives mais j'ai besoin de dire ma mauvaise humeur et une certaine forme de colère qui

manifeste mon engagement, mon appréciation et l'importance que j'accorde au culte de consécration comme fête de notre Eglise.

Le président constate que cette intervention est faite pour faire réfléchir le Synode d'ici à la fin de la session lorsque la motion sera traitée. Cette intervention va dans le même sens que la motion de la paroisse du Joran et il semble clair que plusieurs personnes partagent le même avis au sein des paroisses. Une décision synodale sera prise sur cette question.

4. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Comptes et Bilan 2016

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

A chaque Synode, le rapport des comptes et celui du budget sont attendus avec une certaine appréhension. C'est que l'EREN, contrairement à la plupart des Eglises sœurs en Suisse, vit avec une certaine vulnérabilité financière. Le fait que ses recettes proviennent essentiellement de contributions volontaires n'est pas réconfortant. Ceci malgré les subsides de l'Etat et certains revenus bien prévisibles. Mais il faut savoir que cette spécificité n'a pas que des inconvénients, elle nous donne un caractère unique en Suisse. Elle signifie que l'EREN est portée par ses membres, et qu'elle est aussi voulue par l'Etat. Le résultat, c'est une Eglise qui possède à la fois un caractère communautaire marqué, et une ouverture totale vis-à-vis de la population du canton.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, l'exercice 2016 est équilibré, voire légèrement déficitaire. Les raisons du bénéfice de plus de Fr. 300'000.- sont d'ordre purement comptable, il ne s'agit donc pas d'une envolée miraculeuse des recettes. Vous avez constaté qu'à l'instar des années passées, la contribution du secteur immobilier est substantielle. Elle représente l'équivalent de plusieurs postes de travail, financés grâce à elle. Du côté des recettes, nous avons à déplorer une baisse de 1% de la contribution ecclésiastique des personnes physiques. Cette baisse est proportionnelle à la diminution du nombre de protestants dans le canton. Comme chaque année, le résultat des comptes n'aurait pas été possible si notre groupe de bénévoles n'avait pas téléphoné aux membres qui tardent à payer la contribution. Leur engagement a de nouveau été remarquable, et nous leur en sommes très reconnaissants. A ce titre, nous avons une pensée émue pour notre regretté Yvan Péter, qui était membre actif du groupe et qui a encore participé à une partie des actions en 2016 avant sa disparition qui nous a fortement attristés.

Je profite du Synode pour vous rappeler une information au sujet du Fonds immobilier. Il s'agit d'un organe synodal, c'est pourquoi nous en parlons ici. Ce fonds a été constitué en 1966 à partir de capitaux inaliénables appartenant aux paroisses. Il a pour but d'accorder des prêts aux paroisses et à la caisse centrale pour des projets immobiliers. La particularité est que le taux d'intérêt est plus favorable que celui du marché. Le règlement spécifie qu'il doit être de 1% en dessous du taux hypothécaire variable de la BCN. Mais nous avons aujourd'hui un problème. C'est que les taux variables sont actuellement très chers (2.875%) et le marché s'est déplacé vers les hypothèques à taux fixes qui sont bien plus avantageuses. Au vu de cette nouvelle réalité, le conseil de direction du Fonds a décidé en 2015 de s'adapter. Une information avait d'ailleurs été adressée aux paroisses sur ce point. Au lieu de prendre le taux variable de la BCN, nous avons décidé de prendre le taux pour une hypothèque fixe à 10 ans comme référence. Aujourd'hui ce taux se situe à 1.6%. Le taux proposé par le fonds immobilier est donc de 0.6%. Grâce à cette adaptation, le Fonds est en mesure d'accorder des prêts à des taux intéressants, conformément à sa vocation. Nous invitons les paroisses à en faire usage.

M. Pierre-Laurent Dakouri, commission d'examen de la gestion

Monsieur le président du Synode, Monsieur le président du Conseil synodal, Mesdames, Messieurs les députés, chères conseillères et chers conseillers synodaux, Mesdames, Messieurs les invités, chers ami, la CEG a rencontré cette année, comme de coutume, le comptable et Monsieur Pierre Bonanomi, le référant aux finances de l'EREN. Cette séance particulière de travail nous a permis d'étudier et d'examiner les comptes et le bilan 2016 de l'institution. L'analyse que nous en avons faite montre que les comptes et le bilan sont équilibrés et présentent un bénéfice de CHF 315'000.-.

Comme vous pouvez le voir à la page 2, ces résultats réjouissants en comparaison avec les comptes 2015, qui présentaient une perte de CHF 91'389.61 (comptes 2015 p.13), et du budget 2016 qui prévoyait une perte de CHF 12'500.-. Le solde positif des comptes 2016 s'explique du fait de l'encaissement de la contribution ecclésiastique des personnes morales de 2015 encaissée en 2016. Il faut également tenir compte des dons conséquents reçus pour Terre Nouvelle et des collectes cantonales de 2015 qui ont été comptabilisées en 2016. Voilà les éléments essentiels qui ont facilité le bilan positif des comptes 2016.

Les échanges ont été courtois et instructifs. Suite à ces échanges, nous avons privilégié les trois points suivants :

1. Les contributions ecclésiastiques / évolution des comptes

En matière de contributions ecclésiastiques, on note dans un premier temps une nette diminution chez les personnes physiques. Ce qui n'est pas le cas pour les personnes morales (p.4). L'évolution des comptes quant à elle, va suivre celle du nombre de protestants déclarés.

2. Le Conseil synodal

Les dépenses du Conseil synodal ont dépassé les prévisions, à cause des 500 ans de la Réforme qui constitue un événement majeur, et reconnu comme tel par les autorités. Ceci requiert un investissement conséquent (p.6). Les comptes du secrétariat général sont satisfaisants, cela étant dû à sa restructuration récente.

3. Le parc immobilier

Les rendements immobiliers ont moins rapporté que les prévisions. Deux raisons expliquent cela : d'une part, la liberté laissée aux ministres de choisir leur logement de fonction et d'autre part, le choix donné aux préretraités d'évacuer les cures qu'ils occupaient. Cependant, il faut noter que le secteur immobilier reste le pilier important pour l'équilibre des comptes de l'EREN.

En conclusion, la CEG remercie le Synode dans son ensemble pour la confiance qu'il place en elle. Elle félicite le Conseil synodal pour son travail rigoureux et efficace, ainsi que pour la disponibilité dont il fait preuve. Nos remerciements vont également à l'endroit de Monsieur Christophe Brügger, le comptable de l'EREN et au conseiller synodal référant aux finances, Monsieur Pierre Bonanomi pour leur travail. La CEG n'oublie pas le travail remarquable de la société KPMG, laquelle demande toujours la concordance avec les règles de l'Etat. Son regard précis et ses sondages pertinents simplifient le rapport entre notre institution et l'Etat.

Pour terminer, la CEG recommande au Synode d'accepter les comptes et le bilan 2016 de l'EREN qui lui sont soumis. Elle reste attentive aux préoccupations qui seront évoquées dans le débat qui va suivre.

Une pensée particulière pour notre collègue Mireille Donati qui est décédée le 17 mars 2017, après avoir combattu courageusement sa maladie. Elle nous manque beaucoup, paix à son âme. Messieurs Christophe Brügger et Pierre Bonanomi se feront la joie d'apporter un additif s'il y a des questions. Nous vous remercions pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Je souhaite adresser un grand merci au Conseil synodal ainsi qu'à Pierre Bonanomi et au service de la comptabilité par Monsieur Brügger pour la présentation des comptes 2016 et la rigueur observée pour maîtriser les dépenses et stimuler les recettes. J'ai quelques observations qui s'ajoutent à ce qui a été dit par le rapporteur de la CEG.

1. La contribution ecclésiastique est stable si on fait abstraction de ce rattrapage de la contribution des personnes morales pour 2015. On a constaté que les contributeurs paient fidèlement, grâce également au rappel téléphonique ; les contributeurs paient année après année mais c'est au fond leur nombre qui diminue ; ce n'est pas le paiement des fidèles qui diminue mais c'est le nombre de réformés.

2. Nous avons constaté que les traitements et charges des paroisses, donc les salaires des ministres, sont maîtrisés et n'augmentent pas, au contraire ; personnellement je le regrette mais c'est ainsi.

3. Les frais du Conseil synodal sont plus élevés en 2016 dû aux 500 ans de la Réforme.

4. Les ressources humaines cantonales sont inférieures au budget, la raison étant qu'il n'y a plus de secrétaire général salarié.

5 Le résultat des services cantonaux des aumôneries n'est pas bon. CHF 32'000.- sont rentrés alors qu'on devrait obtenir CHF 120'000.-. On en a déjà parlé en décembre mais je reviendrai à la charge. Il s'agit absolument de stimuler les directeurs des EMS et leur faire comprendre à quel point ce service est important et qu'ils devraient y participer. Il en va de même pour l'aumônerie du centre fédéral des requérants d'asile où j'ai constaté qu'il y a eu un surcoût. Peut-on avoir l'explication de pourquoi la confédération a moins payé que d'habitude ?

6. Le résultat financier de la fortune est relativement faible. CHF 90'000.- pour 3,7 millions de titres et 6,1 millions de fonds étrangers sous gestion, ça fait peu. Je remercie Pierre pour son explication à propos du fonds immobilier tout à l'heure ; cela serait intéressant de savoir à combien s'élève ce fonds immobilier, ainsi je pourrais faire mon calcul pour savoir si cela a été bien géré.

7. Le résultat immobilier est satisfaisant bien que à la baisse.

- Ceci dit, le revenu locatif est à la hausse par rapport à 2015 et il continue de progresser régulièrement en fonction des transformations des immeubles, des réaménagements des cures et malgré certaines ventes d'immeubles comme par exemple la vente de l'immeuble de Saint-Aubin.

- Il s'agit d'éviter que les travaux de rénovation ou d'amélioration ne se prolongent trop car l'EREN ne peut pas assumer le manque à gagner lié à des logements vacants. Prudence à propos des vacances.

- L'activation de certains travaux de rénovation doit se faire prudemment en respectant les principes de prudence et de transparence afin de ne pas fausser le résultat ni gonfler le bilan ; mais vraiment de se limiter aux travaux qui apportent clairement une plus-value comme par exemple la création de nouveaux logements dans la cure de Colombier. Là, clairement on peut activer, mais attention pour les travaux comme des installations de panneaux solaires ou de nouveaux chauffages, là il ne faudrait pas trop activer.

- L'immeuble Château 3 à Colombier, je ne l'ai pas trouvé dans les comptes de résultat 2016 alors qu'il y a eu un investissement très élevé, mais il n'apparaît pas dans les comptes 2016. On le verra en 2017.

- La collaboration avec la régie Naef et la collaboration avec d'éventuels mandataires externes, ingénieurs, architectes, conducteurs de chantiers, doit être particulièrement soignée parce que je rappelle que ces revenus immobiliers apportent 1/6 voire 1/7 des ressources de l'EREN, ce qui n'est pas négligeable. On doit se souvenir que ces revenus immobiliers sont des revenus à long terme sur lesquels on peut compter longtemps donc on doit soigner les détails de ce patrimoine.

8. Le bilan. Il est difficile de comprendre exactement ce qui se passe entre le poste Fonds de garantie à l'actif et la réserve Prévoyance.ne au passif. J'ai relu tout l'heure ce qui se trouve dans le rapport annuel 2016 mais je ne comprends quand même pas très bien. Il serait peut-être utile, comme Pierre l'a fait pour le fonds immobilier, d'expliquer un tout petit peu ce qu'il en est de ce fonds de garantie et de cette réserve, et de ce qui se passera en 2019 et en 2039.

Cela étant, et malgré toutes ces remarques qui sont plutôt positives et constructives, il est évident que le Joran votera les comptes 2016 puisqu'ils sont équilibrés. Encore une fois on souhaite remercier et féliciter tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ces comptes.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

- Les salaires qui n'augmentent pas, c'est un sujet sur deux points. D'une part le salaire net pour une même personne n'augmente pas car il n'y a pas d'augmentation de salaire, il n'y a pas de renchérissement. C'est une question sur laquelle nous travaillons. La deuxième raison pour laquelle les salaires n'augmentent pas, c'est le tableau des postes. Ce tableau des postes a été voté il y a quelques années et on doit le tenir. Chaque fois qu'on engage quelqu'un ou qu'il y a une vacance qui se présente, on tient compte du tableau des postes. Ce qui donne cette stabilité dans la desserte ministérielle.

- Les contributions des homes. Vous avez peut-être vu dans le rapport de la PMS, que nous avons l'intention d'aller discuter de ce point ce printemps avec les homes, mais ce projet a été reporté pour ne pas compromettre la collaboration œcuménique qu'on aura dans le cadre de la PMS. C'est un projet, nous connaissons le problème et nous sommes dessus mais cela a malheureusement été reporté de six mois ou une année.

- Les requérants d'asiles au niveau fédéral dans les centres fédéraux. La FEPS ne paie pas le 100% du coût. C'est comme ça. Donc effectivement la contribution ne couvre pas entièrement les frais des centres de requérants d'asile.
- Le rendement de la fortune. Parmi tous ces fonds qui apparaissent dans notre bilan, certains appartiennent à une fondation. Dans le cadre de la fondation, les revenus ne figurent pas comme revenus dans nos comptes. Tout ce qui est fonds sous gestion, les revenus ne figurent pas dans les comptes comme revenus de l'EREN. Ils sont mis au bilan sur ordre de KPMG. Les revenus doivent être affectés selon le règlement du fonds. La plupart des fonds les réinvestisse. L'EREN bénéficie quand même de ces revenus sous la colonne dons, il y a des parties qui proviennent de fonds qui nous allouent chaque année une partie de leurs revenus. Ils ne sont pas dans la rubrique rendements car ils figurent sous forme de dons.
- Effectivement nous devons être prudents avec notre parc immobilier, les rénovations, les vacances, et nous sommes aussi particulièrement prudents dans le choix de nos partenaires pour rénover et pour construire les nouveaux bâtiments. Avec Agnès, notre responsable immobilière, nous sommes très sensibles à ce point parce que nous voyons que la qualité d'un logement joue un rôle dans la facilité de le louer, et bien sûr la maîtrise des coûts, c'est l'autre aspect à bien gérer.
- Finalement le bilan. Le fonds de garantie est une sorte de caisse de pension-bis mise en place pour les ministres de l'EREN. Ce fonds de garantie a décidé récemment d'allouer une grande partie de son capital à la réserve Prévoyance.ne. Donc d'un côté c'est une fortune mais cette fortune est déjà attribuée à Prévoyance.ne pour payer 570'000.- en 2019 pour la recapitalisation de Prévoyance.ne.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Concernant le centre fédéral de requérants, la Confédération ne donne pas d'argent, c'est la FEPS qui finance une partie du poste. Parfois on mélange Confédération et FEPS.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président tourne les pages des comptes et bilan les unes après les autres.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre

P.18. Dans la continuité de ce que je vous disais tout à l'heure, on parle de travaux de rénovations de Cure 6 à Corcelles et de Cure 5 à Bevaix qui ont été activés. Donc cela confirme que les travaux de la cure de Colombier n'ont pas été activés en 2016.

M. Christophe Brügger, comptable de l'EREN

Ces montants ont été activés et ont passé directement dans le bilan, mais ils n'ont pas passé par le compte de résultat. C'est une erreur. Si on regarde la valeur activée des immeubles, on voit que l'augmentation est de 2.2 millions, dont 1.3 millions activés pour Colombier. KPMG a fait la remarque que ce genre de comptabilisation ne doit plus être fait dorénavant.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre

Je ne pose pas des questions piège, j'essaie de comprendre. Par contre, pour répondre à diverses sollicitations, je ne peux pas faire plus que d'être député au Synode. Je ne peux pas consacrer six à sept séances par année pour la CEG.

Une autre question concerne les CECB+ (point 23), le montant de CHF 57'000.- concerne combien d'immeubles ?

M. Christophe Brügger, comptable de l'EREN

Ce certificat énergétique du bâtiment, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019, concerne quasi tous les immeubles, soit une quarantaine. Le mandat est confié à Bâtigestion SA à Boudevilliers.

Mme Françoise Ducommun, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

P.19. La dissolution de la réserve pour débiteurs douteux et à la p.21, on voit que le montant des débiteurs est encore très important. J'aimerais avoir une explication à ce sujet.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Dans cette position d'un total de CHF 168'000.-, il n'y a que CHF 20'000.- qui est imputé à la dissolution des débiteurs douteux, donc cela correspond effectivement à la baisse des débiteurs.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre

P.22. J'ai de la peine à comprendre ce lien entre le poste Fonds de garantie et la Réserve Prévoyance.ne. Est-ce que qu'on peut avoir des informations sur les enjeux et ce qui va se passer ?

M. Christophe Brügger, comptable de l'EREN

Globalement le Fonds de garantie, il faut le voir sous deux angles. Premièrement, le Fonds de garantie est une fondation à part entière. Ce Fonds de garantie place son argent sous forme d'hypothèque. Une bonne partie de cet argent, soit 2,8 millions, est placé auprès de l'EREN sous forme d'emprunt hypothécaire. Voilà pourquoi il est indiqué dans les passifs sous frais hypothécaire.

Deuxièmement, la problématique de Prévoyance.ne. On devra payer CHF 570'000.- à fin 2019 pour la recapitalisation de Prévoyance.ne et en principe 8,2 millions en 2039, mais l'Etat ayant abrogé ce petit point de sa loi, ces 8.2 millions ne devraient plus, théoriquement, apparaître dans notre bilan au passif mais KPMG nous a recommandé de les laisser car d'une manière ou d'une autre on devra quand même les payer. C'est un petit point de détail très important du point de vue des comptes. On a une provision qui est soi-disant superflue mais qui ne le sera pas.

Sur ces 8,2 millions et sur les CHF 570'000 de 2019, le Fonds de garantie a mis dans ses comptes 1,9 millions qu'il nous paiera pour qu'on puisse payer Prévoyance.ne. Le Fonds de garantie nous versera CHF 570'000.- à fin 2019 pour qu'on puisse payer Prévoyance.ne et en 2039, il nous paiera 1,3 millions. Si la fortune du Fonds de garantie est placée sous forme de prêt hypothécaire auprès de l'EREN, on doit rembourser un prêt hypothécaire de CHF 600'000.- à fin 2018 pour payer en 2019 les CHF 570'000.-. On contractera peut-être un autre prêt hypothécaire, par exemple auprès du Fonds immobilier. Pour 2039, pour les 1,3 millions, on a effectivement des hypothèques auprès du Fonds de garantie qu'on devra rembourser. A ce moment-là, il faudra certainement s'approcher des banques pour faire des prêts hypothécaires, remplacer les prêts hypothécaires du Fonds de garantie par des prêts hypothécaires bancaires pour avoir ces liquidités, ou sinon on peut vendre des immeubles ou transmettre des immeubles à Prévoyance.ne.

Le président encourage les paroisses à vérifier les statistiques les concernant vu que certains chiffres entrent dans des calculs clés.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

P.27. Je profite de ce moment pour demander qu'on me rafraichisse la mémoire sur la manière dont ces statistiques sont constituées. En effet, je viens d'avoir sous les yeux des statistiques communales sur la répartition des confessions et religions dans le district du Val-de-Travers et les chiffres varient pas mal.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Les chiffres concernant les actes ecclésiastiques nous sont communiqués par les secrétariats paroissiaux. Les chiffres concernant les paroissiens et les foyers proviennent de la base de données des personnes. Les chiffres Terre Nouvelle viennent de notre gestionnaire Terre Nouvelle. Les contributions ecclésiastiques sont les chiffres officiels transmis par l'Etat de Neuchâtel. Journée d'offrande et Réformation sont les résultats des collectes rentrées en 2016.

Résolution

Le Synode accepte les comptes 2016 et en donne décharge au Conseil synodal.

❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : rapport annuel 2016

M. Adrien Bridel, rapporteur

Monsieur le Président du Synode, Mesdames, Messieurs les députés, ce rapport d'activité montre le foisonnement de notre Eglise engagée dans une multitude de contextes différents, sous des formes changeantes : Synode, paroisses, aumôneries, secrétariat, actions œcuméniques, fondations et associations.

À première vue, une telle variété peut décontenancer par sa complexité. Notre Eglise apparaît alors comme une vigne sauvage non taillée ou baguettes, sarments et vrilles s'élançant dans toutes les directions. Ainsi, ce rapport se veut avant tout une volonté d'intelligibilité. Dans cette vigne foisonnante il est l'œuvre de la taille et du palissage.

Car Notre Eglise est telle une vigne. Sur un cep ancien aux contours tarabiscotés, pousse de nouvelles branches à fruits : notre aumônerie auprès de Requérants qui donne lieu à un large engagement bénévole.

Une ou plusieurs branches, suivant la méthode de taille adoptée, nommées courson ou corne, sont destinées à servir de support aux branches à fruits des années suivantes : notre projet Evangélisation riche de nouvelles perspectives composites, comme autant de promesses d'abondantes vendanges à venir.

Les vigneron-tâcherons veillent à trouver toujours de nouveaux chemins de sève qui ne soient pas obstrués : la promotion du bénévolat des bénévoles en situation à responsabilités au parrainage des requérants en 2ème accueil et au groupe inter-Eglises Planification médico-sociale.

En cette année 2016 nous avons aussi commencé à déboucher les Mathusalems et Jéroboams des grands millésimes passés : avec le lancement des festivités du Jubilé de la Réforme.

Une occasion rêvée de redécouvrir en les dégustant les richesses de nos différents cépages !

Ce rapport annuel est donc l'inventaire du travail persévérant des vigneron-tâcherons que nous sommes. Travail qui commence par la taille que nous tentons d'appliquer que ce soit le Gobelet, le Cordon de Royat ou encore le Guyot simple ou double et qui se poursuit par l'épamprage, l'effeuillage, le palissage pour aboutir, nous l'espérons sans gel ni grêle à la vendange qui est toujours renouvelée.

J'utilise ici à dessein le terme de tâcherons pour nous désigner Mesdames, Messieurs, étant donné que c'est bien là ce que nous sommes. Puisque cette vigne nous ne la possédons pas. Puisque le propriétaire viticole est ici Dieu le Père.

La véritable intelligibilité de cette Vigne-Eglise est la Sienne. En ce sens nous acceptons humblement que ce soit Lui qui conduit les débourrements et les efflorescences au sortir des périodes de dormance de la plante qui sont seulement apparentes. Nous reconnaissons que l'Eglise est un « Beth-Kérem », ce lieu de vignobles que parcourt sans cesse le divin vigneron et que nous sommes toutes et tous les sarments rattachés au Vrai Cep, notre Seigneur Jésus-Christ. (Jean XV, 1-8).

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers synodaux, au cours de sa préparation, la paroisse Val-de-Ruz a relevé la bienfaisance de ce rapport annuel, dans la ligne du précédent.

Un rapport étoffé, presque exhaustif, sur le noyau et sur la périphérie de notre EREN. Un beau travail, une bonne vision du terrain par les textes des paroisses et des acteurs de tout secteur.

Toutefois quelques observations ont été formulées :

- Une remarque particulière a été prononcée lors de notre préparation : « dommage qu'il faille attendre la page 15 pour entrer dans le vif de l'EREN (la vie des paroisses) », remarque faite en pensant à un lecteur extérieur. Le début n'est pas à écarter, mais il va paraître abstrait et donc, pour certains, plus éloigné et donc moins attrayant. Je précise que cette remarque n'a pas eu l'unanimité, mais elle a paru intéressante à être formulée.

- Regret de ne pas y voir un rapport du COD (Centre œcuménique de documentation). L'année dernière déjà, il manquait.
- Suggestion : la page 77, résumé des comptes, devrait être accompagnée en page 76 d'un commentaire. Pour l'exercice 2016 le résultat est excellent mais son interprétation pourrait être erronée si l'on n'en connaît pas les causes spéciales qui ont conduit à ce bénéfice. Il serait facile de dire : « ... mais l'Eglise s'en sort bien... » de la part de personnes n'ayant des comptes que le résumé de cette page 77. En pour ces personnes de conclure hâtivement : « je n'ai donc pas nécessairement d'effort à faire dans ma contribution ! ».

Malgré ces remarques, nous réitérons notre opinion favorable sur ce document.

Mme Françoise Ducommun, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Une petite remarque concernant les noms des paroisses ; il s'agit de la paroisse La Chaux-de-Fonds et non pas de La Chaux-de-Fonds, absence de « de ». Si on voulait l'appeler selon la désignation de la commune, il faudrait dire : paroisse de La Chaux-de-Fonds, de la Sagne et des Planchettes. Il a donc été choisi, par les paroissiens, le nom La Chaux-de-Fonds, mais qui regroupe les trois communes. Il en va de même pour la paroisse Val-de-Ruz, et non pas du Val-de-Ruz.

Concernant le contenu du rapport, il y a eu quelques suggestions : des photos d'activités ou de personnes de l'EREN, des versets bibliques sous les photos, les photos au milieu des textes pour économiser quelques pages, etc. Mais finalement c'est très bien d'avoir des photos neutres. Le rapport a été très apprécié, très lisible (caractères et contenu), pas trop long, se lit volontiers. Une photo par page, c'est très joli. Merci et félicitations.

Mme Bénédicte Gritti, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil synodal, Chers amis, l'an passé, au travers de notre « rapport sur le rapport annuel de 2015 », la CEG posait la question de savoir si un document un peu moins détaillé mais tout aussi bien réalisé ne serait pas tout aussi efficace ?

Il semble que le Conseil Synodal ait pris le parti cette année de tenter l'expérience. Car effectivement, le rapport annuel 2016 est plus léger, moins épais mais non moins édifiant pour notre Eglise.

Ainsi vous le percevez déjà, la CEG est heureuse de ce nouveau rapport qui reprend l'élégance du précédent (sans l'aspect mortuaire lié à la ligne noire qui encadrerait chaque page !), sa finesse, sa sobriété et qui avec un nombre de pages réduit contient toutes les informations qu'il est bon de savoir sur notre Institution.

Les rapports paroissiaux, très divers autant dans le contenu que dans le style laissent percevoir une Eglise riche en activités, riche en questionnements, riche en réflexion et riche en humanité. Chaque paroisse, ayant la liberté de mettre en avant le profil qu'elle souhaite se donner, provoque un peu la curiosité et la surprise. Celle du cadeau que l'on déballe et non pas celle de l'étonnement. Toutefois, certains recèlent plus de détails que d'autres. On peut regretter parfois le sentiment de lire un rapport laconique.

Il est à relever encore que ce rapport est largement optimiste et milite pour une espérance renouvelée. Malgré les difficultés rencontrées çà et là, il y a, pour notre Eglise, de bonnes raisons d'espérer.

Reste un bémol, celui des illustrations. De très belles photos accompagnent le rapport. Mais comment les interpréter dans un tel cadre. Bien sûr, chaque activité apporte sa part à l'ensemble, à l'image de la goutte d'eau qui apporte sa part à l'océan. Et sans doute avez-vous, vous-mêmes, vos propres interprétations.

Mais au-delà de ces métaphores, et dans un rapport d'activités, ne serait-il pas plutôt souhaitable de retrouver des illustrations qui viennent appuyer les textes par des photos circonstanciées ? Un rapport annuel d'activités est-il le lieu d'entraîner les lecteurs dans des réflexions de type méditatif ? Nous laissons la question ouverte. Pour nous aussi il s'agit là d'une interrogation que nous vous partageons.

En conclusion, et pour faire court à son tour, la CEG félicite et remercie vivement toutes les instances et toutes les personnes qui se sont attelées à la mise sur pieds de ce rapport. Elle remercie encore chacun et chacune d'entre vous pour son écoute et vous souhaite un bon synode.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Le président passe en revue le rapport annuel par sa table des matières.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

En lisant attentivement ce qui se passe dans les autres paroisses, à la page 18, j'ai eu une petite larme en pensant à la paroisse du Joran. La phrase « ... baisse des postes salariés de 3,75% à 3.5%. ». C'est une erreur, soit 375% ou 3.75 postes.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre

Dans les ressources humaines, à la page 55, il est fait état de mandataires qui suivent des projets, soit Mme Françoise Jeanneret, suivi immobilier. Pouvons-nous avoir quelques éclaircissements à ce sujet ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Effectivement Françoise Jeanneret, au moment où elle nous a quittés, a repris certains dossiers qu'elle traite, ce qui allège énormément le travail du secrétariat général. Aucun nouveau n'est venu s'ajouter ; ces dossiers existaient quand elle nous a quittés. Elle s'occupe en particulier du dossier du projet de construction à Serrières. On aurait espéré qu'il commence il y a déjà très longtemps, cela demande énormément de travail pour passer à travers les différentes oppositions de la crèche qui s'y trouve actuellement et au niveau des autorisations de construire.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre

A la page 60, immobilier, il y a la liste des rénovations et transformations et la cure de St-Aubin est indiquée, avec une mise en location prévue pour 2017. Est-ce que je me trompe ou bien ce bâtiment a été vendu ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Il a été vendu et transformé en PPE et on a reçu, à titre de paiement, deux appartements rénovés, une sacristie rénovée et des places de parc.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

A la page 64, communautés, je me suis étonné de la présence des Diaconesses de Saint-Loup dans les communautés de l'EREN. Est-ce qu'elles se sont juste trompées de page et devraient figurer sur les fondations ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

C'est un glissement de page.

Mme Christine Phebade Yana Bekima, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'interviens en tant qu'employée du COD. C'est vrai qu'il n'y a pas de rapport du COD dans le rapport annuel alors qu'il en existe un. L'année prochaine, je peux demander au comité du COD de vous l'envoyer.

Résolution

Le Synode accepte le rapport annuel 2016.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°3 du Conseil synodal : les fichiers paroissiaux

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

La motion qui a été adoptée par le Synode en décembre sur la question des fichiers paroissiaux met en avant plusieurs problèmes auxquels est confrontée l'EREN. Le premier est celui de la diminution constante du nombre de membres inscrits comme protestants. Exprimé de manière un peu caricaturale : Quand une personne décède dans le canton, il y a de fortes chances qu'elle soit protestante et que l'EREN perde ainsi l'un de ses membres. Au contraire, lorsqu'un enfant naît dans le canton, il est automatiquement inscrit avec la mention « sans confession » et il y a de fortes chances qu'il le reste toute sa vie. Cette évolution n'est pas spécifique au canton de Neuchâtel, elle prévaut dans toute la Suisse. Elle a pour conséquence que le lien administratif entre les Eglises et leurs membres se dégrade progressivement.

Pour contrer cette évolution, différents remèdes ont été mis en place, tant au niveau des paroisses qu'au Secrétariat général. Vous en avez lu la teneur dans le rapport. Parmi les mesures envisagées, les 3 Eglises reconnues vont écrire à tous les parents d'enfants sans confession pour les inviter à inscrire la confession au Contrôle des habitants. Sachez que ce mailing sera fait très prochainement, après les regrettables retards qui ont eu lieu.

Mais rappelez-vous aussi que ce mailing n'est qu'une action ponctuelle. Les efforts pour faire inscrire la confession de nos membres doivent se poursuivre sans relâche, à tous les niveaux. En lien avec chaque naissance, baptême, mariage, etc., les paroisses doivent saisir l'opportunité pour vérifier nos données et faire en sorte que la confession soit inscrite au contrôle des habitants.

Un deuxième problème qui est à la base du présent rapport, c'est la difficulté que rencontrent les permanents pour se renseigner sur la confession des enfants. La protection des données est une discipline très à la mode actuellement, et pas toujours bien comprise. Il faut rappeler à ce titre que le concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues stipule que l'Etat communique aux Eglises les données des personnes qui déclarent leur appartenir. S'agissant de la confession des élèves dans les écoles, la question a été précisée récemment. En indiquant la confession de leur enfant sur le formulaire scolaire, les parents autorisent que l'information soit utilisée pour organiser l'enseignement religieux.

Un autre problème sous-jacent au présent rapport, c'est notre système de fichiers paroissiaux qui devient obsolète. Travail de maintenance, impossibilité d'accéder par Internet, fonctionnalité limitées, voilà des inconvénients qu'il faudrait éliminer. Heureusement, nous avons autour de nous des exemples qui nous inspirent, par exemple auprès des Eglises vaudoises et à l'Etat de Neuchâtel. Nous sommes donc bien entourés pour faire évoluer les choses.

Finalement, le fichier des adresses au journal Réformés a suscité quelques surprises. Depuis que ce fichier est géré par le secrétariat général, le travail au niveau des paroisses a été simplifié, voilà qui est bien. Mais pourquoi le nombre d'abonnés a-t-il diminué de 2000 unités en l'espace de quelques mois ? Le fichier a effectivement été épuré, ce qui a permis d'éliminer les adresses excédentaires. Il y avait de nombreux foyers qui recevaient le journal à double, des personnes qui avaient changé de confession mais continuaient à le recevoir, et un grand nombre de départs, décès et retours de la poste, qui n'ont pas été compensés par les nouveaux abonnés. Si malgré le soin qui a été donné, vous connaissez encore une personne qui ne reçoit plus le journal, il faut nous le signaler, merci.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la paroisse de l'E2L remercie le Conseil synodal d'avoir traité la question des fichiers des protestants et de présenter les différents types de fichiers existants et les possibilités et variantes avec leurs implications pratiques. Elle est satisfaite que l'on reconnaisse que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, même s'il n'est pas possible de remédier aux dysfonctionnements dans le court terme de manière simple et complète.

Par contre, nous regrettons que la réflexion n'ait pas été menée sur le plus long terme. Pourquoi ne pas réfléchir ou viser un changement de culture institutionnelle, un changement de paradigme ? Dans 10 ans, dans 20 ans, que sera notre église et son environnement ? Comment nous y préparer ?

Sur le fond du rapport, le projet des églises alémaniques de réalisation d'un système de gestion laisse dubitatif quant à son coût – 6 mio de francs – si l'on tient compte de CHF 300'000.- x 20 églises.

Pour terminer, la paroisse de l'E2L entrera en matière sur ce rapport. Elle acceptera les résolutions proposées, tout en demandant l'adjonction d'une troisième résolution pour un suivi par le Synode des pistes et voies suivies dans ce domaine.

Mme Diane Friedli, au nom de la paroisse du Joran

Nous aimerions remercier le Conseil synodal pour la rapidité, le sérieux et l'efficacité avec lesquels il a traité cette motion que nous avons apportée, et notre satisfaction dans la manière dont elle a été traitée. Le rapport, tel que nous l'avons lu, fait connaître le fonctionnement actuel et aussi le dysfonctionnement du système actuel du fichier. Pourtant, étant en paroisse depuis quelques années et m'intéressant au sujet, j'ai encore appris des choses sur le fonctionnement et les difficultés qu'il y a quand on se déclare protestant, ou pas, et les enfants automatiquement déclarés sans confession, etc. J'encourage mes collègues en paroisse, lorsqu'ils font des visites de baptême, de mariage, à expliciter le fonctionnement car beaucoup de couples pensent qu'en demandant le baptême, leur enfant est automatiquement déclaré protestant, ce qui n'est pas le cas. C'est aussi notre travail de terrain et là je trouve qu'on a une bonne base pour connaître le fonctionnement des fichiers. J'exprime aussi la reconnaissance du Joran pour la préoccupation qui est partagée, préoccupation qui nous occupe depuis quelque temps, et qu'on a senti dans la manière avec laquelle cette motion a été traitée. Cette situation n'est pas uniquement technique ou administrative, mais il est bien question de personnes, une question d'Eglise, une question de nous adresser aux personnes qui font Eglise avec nous. Nous souhaiterions que cette question demeure un souci largement porté par l'administration de notre Eglise, par nos paroisses, par nos secrétariats paroissiaux et par nos relais, c'est-à-dire nos paroissiens engagés. Dans ce sens-là, nous avons eu une discussion intéressante au moment de la préparation du Synode avec Pierre Bonanomi qui était présent et qui nous a aussi assuré du souci de l'équipe qui a porté ce rapport de continuer à expliquer ou être une ressource pour les secrétariats paroissiaux, pour expliquer le fonctionnement et aussi mener ensemble des actions. Suite à l'intervention de Nassouh Toutoungi tout à l'heure, je relève encore que c'est un des sujets portés par les trois Eglises, un projet où il est important d'avoir une même voix, lorsqu'il s'agit d'être un référent, un visage face à l'Etat, et je suis donc heureuse que cette question des fichiers soit portée conjointement par nos Eglises. Nous entrerons donc évidemment en matière.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse Val-de-Travers

Nous jugeons ce rapport satisfaisant et nous le soutiendrons. Je reviens sur un point mentionné par Pierre Bonanomi sur la simplification pour les paroisses de la gestion du fichier Réformés par le secrétariat général. Il y a peut-être une simplification de travail mais notre secrétariat a plutôt eu une difficulté de délai pour obtenir des adresses concernant un appel de dons à faire et sur le nombre d'adresses. C'est sans doute des difficultés de lancement mais c'est quelque chose qui a passablement pris de temps à notre secrétariat paroissial récemment.

J'aimerais aussi faire une remarque par rapport aux points 6 et 7 du rapport, où est évoqué un mailing fait par les trois Eglises aux parents d'enfants sans confession pour les inviter à inscrire la confession de leurs enfants au contrôle des habitants. Je relève que la communication interne et la coordination auraient pu être meilleures. Notre paroisse du Val-de-Travers fait partie des paroisses qui font des efforts avec les lettres types envoyées aux gens lorsqu'on constate qu'ils sont dans notre fichier et qu'ils ne devraient pas, ou qu'ils devraient y être mais n'y sont pas, etc. Par rapport à ce mailing mentionné qui a pris un peu de retard, notre paroisse a compris qu'on nous demandait d'arrêter nos démarches pour se coordonner avec cette démarche générale faite au niveau cantonal. Nous avons donc arrêté nos démarches en attendant d'avoir des nouvelles, et on constate dans le rapport, que c'est à nous de les faire, alors on va recommencer, mais j'aurais préféré que la communication à l'interne soit un peu plus claire. Globalement nous sommes satisfaits du rapport.

❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode mandate le Conseil synodal de faire évoluer le système des fichiers paroissiaux en fonction des possibilités techniques modernes, des besoins des paroisses et du Secrétariat général, ainsi que des finances de l'EREN.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire de Val-de-Ruz

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport informatif sur l'évolution du système des fichiers paroissiaux, au plus tard à la fin de la présente législature.

Résolution supplémentaire de L'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal de lui rendre compte des pistes suivies et des voies à évaluer lors du Synode de juin 2019.

Le président présente les deux résolutions supplémentaires, l'une du Val-de-Ruz et l'autre de L'Entre-deux-Lacs, qui ont un contenu extrêmement proche. L'idéal serait qu'il ne se dégage qu'une seule formulation. Il observe que les deux semblent d'accord sur le délai, et ce qui est un peu divergeant, c'est le mode de rapport que le Conseil synodal devrait faire devant le Synode. La résolution proposée par L'Entre-deux-Lacs est dans une formulation qui dit « rendre des comptes » ce qui pourrait faire penser que le Synode aimerait un rapport décisionnel. Au contraire, la paroisse Val-de-Ruz demande un rapport informatif. Le Synode doit donc se prononcer pour savoir s'il veut un rapport informatif ou un rapport décisionnel à la fin de la législature. Quand le Conseil synodal met comme résolution « le Synode prend acte... », il ouvre au Synode une seconde discussion et donc il y a la possibilité de faire des propositions hors du système des motions. Le Synode peut aussi refuser ces deux résolutions supplémentaires car le Conseil synodal ne propose pas de résolution allant dans ce sens.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Le Conseil synodal est favorable aux deux versions proposées. La situation où le Synode souhaite simplement être informé, la résolution dirait que le Conseil synodal est responsable de mettre en place des systèmes qui fonctionnent. Par contre si le Synode souhaite se prononcer activement sur les voies qui ont été suivies, c'est plutôt la résolution de L'Entre-deux-Lacs.

M. Zachée Betché, paroisse de L'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

La proposition de Val-de-Ruz se trouve déjà incluse dans celle de L'Entre-deux-Lacs. Je propose que nos amis de Val-de-Ruz acceptent de nous rejoindre.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Au risque de te contredire Zachée, il y a deux façons de faire. Soit on demande un rapport d'information ou soit un rapport où le Synode participe à la décision. Moi, je suis plus favorable à l'idée d'un rapport d'information. Si le Synode participe encore à la décision en 2019, cela va alourdir et ralentir jusqu'au moment de la phase de réalisation du projet, et de plus il s'agit d'une collaboration œcuménique. Si le Conseil synodal doit préparer différentes pistes pour le Synode qui décide en juin 2019, avant de retourner vers les partenaires œcuméniques, j'ai l'impression que finalement, pour un sujet pas si clé que ça, ça alourdit pas mal. Je propose de faire une combinaison des deux résolutions en prenant le texte de L'Entre-deux-Lacs mais en indiquant « rapport d'information » au lieu de « rendre comptes ».

Le président propose de prendre la formulation de Val-de-Ruz et de supprimer le mot « informatif ». Cela laisserait un vide qui permettrait au Conseil synodal de décider lui-même s'il a besoin de l'avis du Synode ou non, ce qui serait une belle manière de lui rendre toute la confiance du Synode, et également une manière de passer outre cette question.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Je soutiens pleinement la proposition du président du Synode. Cela me paraît plus souple pour deux raisons : « rapport » permet au Conseil synodal d'apprécier si cela doit être un rapport décisionnel ou pas, et c'est aussi dit « au plus tard à la fin de la présente législature ». Il se pourrait donc que ce rapport vienne plus tôt selon l'évolution du travail.

Mme Sandra Depezay, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Notre intention va dans le sens de la proposition du président. Nous n'avons pas voulu mettre une pression sur le Conseil synodal, au contraire, Pierre Bonanomi nous a précisé qu'à la fin de la législature ce dossier serait terminé ou en tout cas très bien emmanché. Nous faisons tout à fait confiance. Nous souhaitons que le Synode se rende compte de la visée, de l'échéance du suivi de ce dossier, ce qui ne figurait pas dans le rapport. Avoir un rapport informatif ou décisionnel, c'est égal, mais le but est que le Synode soit bien informé de ce qui est mis en place.

M. Zachée Betché, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

En gommant le mot informatif, cette résolution épouse l'esprit de celle de L'Entre-deux-Lacs. Nous acceptons.

Résolution 2 devenue la résolution du Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'évolution du système des fichiers paroissiaux, au plus tard à la fin de la présente législature.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

Résolution 3

Le Synode classe la motion.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n°4 du Conseil synodal : le poste de secrétaire général de l'EREN

M. Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, Le Conseil synodal est heureux de pouvoir présenter ce rapport 6 mois avant l'échéance.

Cela a été possible parce que

- l'évaluation prévue a pu être faite très rapidement
- et que les conclusions de celle-ci étaient évidentes pour l'évaluateur, puis pour le Conseil synodal.

Vous trouvez dans le rapport le détail de la démarche entreprise par le Conseil synodal :

- l'attribution de l'évaluation à M. Jean Dolivo,
- la méthode employée à savoir une démarche participative,
- la restitution de l'évaluation au Conseil synodal et la recommandation faite à ce dernier.

Le Conseil synodal a choisi de conserver le langage de la recommandation afin de préserver l'intention de celle-ci.

Cette recommandation comprend deux concepts : un leadership situationnel et une structure matricielle.

Il existe plusieurs styles de leadership : directif, persuasif, participatif et déléguatif.

Le leadership situationnel met l'accent sur les compétences de gérer une équipe à compétences et responsabilités diverses. Cela signifie que la personne choisie comme secrétaire général saura adapter son style de leadership aux personnes travaillant autour et sous ses ordres, en passant d'un mode à l'autre selon la manière de travailler de chaque personne.

La structure matricielle touche à la double responsabilité de la fonction de secrétaire général :

- la responsabilité de direction du secteur secrétariat du SEG. Le secrétaire général devra diriger et conduire le personnel du secteur secrétariat.

- la coordination des secteurs immobiliers et finances du SEG. Les responsables de ces deux secteurs ont des responsabilités qu'il s'agit de coordonner.

De plus, le secrétaire général devra coordonner les interactions avec les responsables des autres domaines de l'administration (RH, COM, Services cantonaux) lorsque ces interactions ont des conséquences sur le SEG, et inversement également.

Un des objectifs du Conseil synodal est l'amélioration du service de l'administration. Il souhaite rappeler que l'administration ne peut plus répondre immédiatement à toutes les demandes des paroisses et des services cantonaux. Chaque collaborateur et collaboratrice a des domaines de compétences et ne travaille pas nécessairement à 100% au SEG. Les diminutions voulues par le Conseil synodal pour adapter le temps de travail à la réalité de l'institution exigent donc une adaptation de toutes les parties en lien avec le Secrétariat général.

Des interpellations ont été faites au Conseil synodal lors des préparations du Synode.

- Y avait-il d'autres solutions proposées par M. Dolivo? Non, il n'y en avait pas. Celle qu'il a proposée au Conseil synodal était une évidence à la suite des entretiens qu'il a eus avec les différentes personnes du SEG et des responsables.

- Pourquoi une mise au concours à 50% et pas à 100%? Pour le Conseil synodal, un poste à 100% nécessitait une nouvelle répartition des tâches qui aurait eu pour conséquence la disparition ou une diminution du poste d'assistante du Conseil synodal. Le Conseil synodal a privilégié la solution de maintenir le poste d'assistante du Conseil synodal et d'ouvrir un poste à 50% de secrétaire général, après avoir discuté de sa faisabilité avec M. Dolivo. Le Conseil synodal se laisse une marge de manœuvre en ne proposant pas directement une modification du tableau des postes. Il souhaite vérifier la faisabilité de la nouvelle formule.

Pourquoi avoir mis le poste au concours avant le rapport au Synode? En premier parce que le Conseil synodal a souhaité rejoindre la demande des collaborateurs de l'administration qui ont trouvé important de mettre une annonce au plus vite avant les vacances. En effet attendre le Synode de juin aurait renvoyé la mise au concours en septembre. D'autre part le Synode, lors de ses débats, avait souligné l'urgence de sortir de la situation. Enfin, parce que la fonction de secrétaire général n'était plus abolie et ne nécessitait que de petites adaptations réglementaires sur les responsabilités.

Je reconnais que nous avons forcé un peu le passage. Mais vu le peu de postulations (une à ce jour), nous pourrions reprendre au plus vite la question en tenant compte de vos remarques et voir comment remettre le poste au concours, sauf si la candidature est excellente.

Nous avons ainsi gagné plusieurs mois dans la recherche d'une nouvelle ou d'un nouveau secrétaire général.

Un organigramme des références du Conseil synodal et de l'administration a été envisagé suite aux différentes remarques des Conseils paroissiaux. Nous sommes en train de le réaliser, mais nous ne sommes pas parvenus à le finaliser et l'adopter par le Conseil synodal pour ce matin.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, La présentation d'un 2^e rapport en 6 mois pour le maintien de la fonction de secrétaire général, après un premier rapport en décembre 2016 demandant du temps pour essayer une nouvelle organisation et surseoir à l'engagement d'un secrétaire général montre une certaine fébrilité ou une urgence dans ce domaine.

Devant une telle précipitation des événements, nous nous posons des questions sur ce qui se passe dans l'administration de notre église.

Lors de la dernière session, Pierre Bonanomi nous indiquait qu'un rapport fournirait un portrait du secrétaire général, une évaluation de la nouvelle structure et un comparatif des 2 fonctionnements avec ou sans secrétaire général. Le présent rapport ne répond pas à tous ces éléments, la brièveté du rapport laisse perplexe. Nous n'avons pas vraiment l'idée de ce que les deux fonctionnements ont de mieux l'un par rapport à l'autre.

Il était primordial de réaliser une analyse de la situation, d'avoir pris l'avis des collaborateurs, des responsables des secteurs et des conseillers synodaux. Cependant, la solution préconisée en matière d'organisation est décevante. On passe d'un essai d'organisation nouvelle à une solution d'organisation matricielle, bien connue en gestion d'entreprise et souvent proposée pour gérer des organisations complexes. Cette organisation matricielle est, de prime abord, une solution

facile, mais elle nécessite un niveau de coordination très élevé pour fonctionner correctement, avec des sources potentielles de conflit importantes entre la ligne et le transverse.

De plus, un leadership situationnel, dans sa terminologie quelque peu pompeuse, tombe sous le sens. Il est clair qu'une personne, à une fonction de secrétaire général, doit s'adapter aux diverses compétences rencontrées.

Dans la présentation faite des tâches du secrétaire général, il y a un mélange des genres entre le fait de diriger le secteur secrétariat et la coordination des secteurs du secrétariat, des finances et de l'immobilier. De plus, il n'est pas parlé de la coordination avec les autres responsables et le Conseil synodal. Comment va donc fonctionner un secrétaire général, qui plus est à temps partiel, dans sa fonction de coordinateur ? Avec quelle autorité ?

A-t-on peur qu'il y ait un « chef » au secrétariat général, qui tranche, qui prenne parfois des décisions qui ne plaisent pas à tous les collaborateurs ?

De nouveau, n'est-il pas nécessaire de réfléchir à plus long terme, de voir les choses différemment, même si cela prend plus de temps : pourquoi ne pas élargir la fonction et le taux d'activité d'un conseiller synodal qui prendrait des responsabilités de gestion ou à d'autres manière de faire qui demanderait effectivement des changements règlementaires plus fondamentaux ? Voilà beaucoup de questions.

L'organisation de l'administration de l'Eglise est toutefois de la compétence du Conseil synodal. Le fonctionnement opérationnel du secrétariat général de l'EREN n'entre pas dans les prérogatives du Synode, c'est pourquoi la paroisse de l'E2L entrera en matière sur ce rapport et acceptera à priori la résolution présentée. Cependant, cette nouvelle organisation laisse présager que le Synode aura lors d'une session future un nouveau rapport sur cette fonction de secrétaire général déjà bien mise à mal.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Il faut réaliser que le Conseil synodal était parti sur une toute autre optique mais l'évaluation a clairement montré que les collaborateurs ne pouvaient pas entrer dans ce modèle-là. Plutôt que de s'enfermer dans son idée, il a choisi de partir de l'évaluation et d'entrer dans ce qui est demandé de manière à avoir cette stabilité pour le secrétariat. Voilà pourquoi on est arrivé avec un rapport si lapidaire. Je pense que l'évaluation a été unanime selon ce qu'a dit M. Dolivo. Le Conseil synodal a décidé de ne pas s'enfermer dans sa première projection et de revenir à ce qui permettait de donner un cadre pour que l'administration puisse poursuivre son travail dans un certain esprit d'harmonie.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Nous partageons à 100% les remarques formulées par Johann Robert. Lorsque nous avons préparé ce Synode, en présence de Pierre Bonanomi, nous lui avons fait part de notre perplexité et, dans ses explications, il nous a fait comprendre que par le passé le fonctionnement du secrétariat général avait posé passablement de problèmes et on sentait que ce passé pesait lourd. En relisant le procès-verbal du Synode de décembre, lorsqu'on avait invité le Conseil synodal à ne pas sursoir et à avancer, le président avait dit en faisant une synthèse « Ne mettons pas encore au concours le poste, allons d'abord dans l'analyse et examinons le résultat de l'audit ». Pour une raison qui nous a été partiellement expliquée tout à l'heure, le poste a été mis au concours à 50%. Qu'est-ce que le Conseil synodal souhaite avoir à la tête de cette administration ? On est très perplexe au Joran, on l'a dit au conseiller synodal. C'est un poste stratégique, la personne doit avoir une vision d'ensemble et une vision prospective. Je ne suis pas sûr qu'un poste à 50% le permette. Selon nous ce poste a pour but de décharger le Conseil synodal, on a le sentiment que le Conseil synodal a beaucoup de chantiers et a de la peine à tenir les délais, même si cette fois-ci le Conseil synodal a été extraordinairement rapide. Le secrétaire général devrait être là pour aider le Conseil synodal, pour préparer les rapports, pour superviser, pour coordonner, pour décider, pour représenter le Conseil synodal lorsqu'il ne peut pas être là. En lisant l'annonce, on nous dit « des connaissances des finances, de l'immobilier et/ou du domaine juridique serait un atout. J'ai envie de dire que c'est plus qu'un atout, c'est quasiment nécessaire. On pensait aussi aux contacts avec l'Etat, les institutions partenaires, les autres Eglises. On peut comparer le poste un peu avec celui d'un administrateur communal dans une collectivité. Il y a aussi des miliciens et un administrateur communal qui est au front et qui s'occupe des choses que les miliciens n'ont pas le temps de faire. On a quand même un budget

de 8 millions et plus de 22 millions d'immobilier. Il manque une vision d'ensemble, il manque un peu d'ambition pour ce poste. Mais finalement c'est le Conseil synodal qui va essentiellement travailler avec le titulaire de ce poste, donc si le Conseil synodal est convaincu par son analyse, cela ne me paraît pas très judicieux d'aller à l'encontre de cela. On voulait vous faire part de nos remarques. Evidemment on entrera en matière. Si le poste mis au concours donne lieu à des postulations intéressantes, tant mieux. Même si le délai n'est pas encore échu, s'il n'y a qu'une ou deux postulations actuellement, n'est-ce pas un signe qu'il faut changer quelque chose ?

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
Nous avons décidé de ne pas intervenir vu que nous étions contents de ce qui avait été proposé, et on trouvait aussi cette structure matricielle intéressante. Plusieurs d'entre nous la vive déjà dans les entreprises. Cela nécessite une certaine mise en route mais une fois que chaque employé a compris à qui il doit s'adresser pour quelle question, c'est une très bonne structure. Nous étions aussi contents que les choses avancent. On peut faire des évaluations mais s'il manque vraiment une personne qui coordonne, les choses n'avancent quand même pas. On a aussi été un peu surpris de la mise au concours, mais je suis aussi très ouverte et interpellée par ce qui a été dit.

M. Hyonou Paik, paroisse de La Côte, en son nom propre
Je partage la même impression que la paroisse La Chaux-de-Fonds. Dans notre discussion de préparation, nous avons été assez satisfaits par ce qui a été proposé par le rapport, que les personnes concernées, soit le Conseil synodal et l'équipe de l'administration sont arrivés à un consensus.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre
Dans notre discussion de préparation on partage un certain nombre d'interrogations du Joran, et même si on ne les a pas beaucoup évoquées, on est globalement à l'aise pour soutenir le rapport tel qu'il est. A titre personnel, je partage les interrogations du Joran, ne serait-ce que par le taux d'emploi à 50% pour un poste de coordinateur, cela pose des difficultés de tuilage. D'autre part, le secrétariat général doit être comme une boîte noire. Les paroisses doivent mesurer ce qu'elles demandent au secrétariat général et ce qui en sort, c'est-à-dire les réponses reçues et comment elles sont traitées à l'intérieur de la boîte, quelque part cela appartient au secrétariat général et au Conseil synodal. On peut partager nos interrogations maintenant, d'où cette température un petit peu double que je donne mais je fais confiance. Si le Conseil synodal est convaincu d'une solution et qu'il a envie de la tester, allons-y. Le besoin des paroisses est que quand elles s'adressent au secrétariat général par téléphone ou par mail (eren@eren.ch), la demande soit ensuite à l'interne de la boîte noire aiguillée à la bonne place et que la réponse soit donnée.

Mme Diane Friedli, paroisse du Joran, en son nom propre
J'ai besoin de penser les choses les unes avec les autres. On a ouvert ce Synode en entendant notre président nous dire combien nos organes auraient besoin de greffes, on voit que le Conseil synodal a un siège vacant, et en préparant ce Synode, j'ai vu que lors du Synode 172, lorsqu'on a discuté du tableau des postes, le Conseil synodal nous disait combien c'était important d'avoir un poste de secrétaire général à 100%, puis après on décide de faire autrement et maintenant un poste à 50% est mis au concours trois semaines avant le Synode de juin. On a dit notre perplexité avant et j'ai vraiment le souci du travail qui repose sur les épaules du Conseil synodal et des employés du secrétariat général. Le rapport nous dit que le travail de secrétariat général est allégé, mais j'entends aussi qu'on mandate des personnes extérieures, comme par exemple Françoise Jeanneret, pour le soulager d'un travail qui est lourd. J'essaie de mettre ces choses ensemble et je ne comprends pas. Je crois que ce serait un soutien pour le Conseil synodal, pour le secrétariat général, pour nos organes synodaux, d'avoir une personne à 100% pour un tel poste. J'entends bien la question de la coordination du secrétariat, mais je vois aussi plein d'autres choses en lisant le rapport d'activité. Notre Eglise est engagée dans énormément de commissions, de groupes, de discussions et c'est important d'envoyer dans ces groupes, pas toujours nos conseillers synodaux qui sont employés à un taux extrêmement faible pour le travail qu'ils doivent fournir, mais d'envoyer aussi quelqu'un qui a une vision d'ensemble, qui connaît les structures de notre Eglise et qui peut nous représenter auprès de ces différents organes. C'est

fondamental, c'est un poste très exposé et difficile à occuper car c'est auprès de cette personne que remontent tous les mécontentements. Il faut donc une personne solide et notre rôle est de lui proposer un poste qu'elle peut occuper pleinement, qui soit valorisé au niveau du salaire, et un 50% ne rapporte pas beaucoup pour la charge de travail et les risques liés à cet emploi. Par ailleurs, on entend qu'il y a peu de postulations. Je réfléchis depuis plusieurs mois à qui pourrait occuper ce poste-là. Dans mon entourage je pense à deux personnes qui ne sont pas actives aujourd'hui dans l'Eglise mais qui ont ces compétences et de la sympathie pour notre Eglise, mais je ne me suis pas approchée d'elles car elles ne quitteront pas leur travail pour un 50%. A voir tous les dossiers portés par Pierre Bonanomi ce matin, c'est trop pour un conseiller synodal. Tout ce qui est effectif sur le terrain devrait être porté par quelqu'un d'autre.

Le président explique que ce qu'il y a de problématique dans ce rapport, c'est qu'on a de la peine à influencer la proposition concrète, soit la résolution qui sera discutée tout à l'heure. On ne sait pas si on peut proposer des taux d'emploi ou ce genre de chose, vu que la résolution proposée est une modification du règlement général.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée avec 2 abstentions

Discussion de détail

Le président rappelle au Synode, au vu de ce qui a été dit, que s'il veut redonner le rapport sur le bureau du Conseil synodal, il faut le discuter maintenant avant de discuter de la résolution.

Mme Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'aurais aimé avoir un retour du Conseil synodal sur sa position par rapport à ce 50% ou plus ou moins.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Toute gouvernance, c'est de trouver un équilibre. Le Conseil synodal a essayé de trouver différentes solutions. Ce qui a été proposé ne correspond pas au climat de travail propice pour faire fonctionner cette administration, d'où la proposition faite. Si le Synode veut augmenter le poste à 100%, il faut qu'il y ait du travail à 100%, et donc cela veut dire qu'il faut diminuer de l'autre côté. C'est pourquoi nous avons proposé ce 50% et ce 100% en tant qu'assistante du Conseil synodal et de l'immobilier. C'est l'équilibre qu'on a essayé de rechercher. Le Synode est libre de décider, mais s'il augmente le poste, cela correspond à une augmentation du budget qui concerne un des postes de l'administration.

Concernant les mandats mis à l'extérieur, c'est simplement parce que des personnes compétentes pour défendre certains projets ne sont pas dans l'administration. Tout ne peut pas toujours revenir sur la même personne. Françoise Jeanneret a des compétences juridiques pour la défense de certains projets que nous n'avons pas. On externalise certaines tâches du secrétariat en cherchant des personnes qui peuvent remplir cette mission. Je veux bien que le Synode mette le poste à 100%, et donc cela augmente les frais ou alors il faut diminuer ailleurs. Nous vous proposons un 50% sans diminuer le tableau des postes et nous verrons si cet équilibre est possible ainsi.

M. Antoine Leuenberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

On est en train de se perdre car la résolution sur laquelle nous devons voter est un nouveau texte du règlement général qui ne contient pas de pourcentage de travail. Il décrit simplement le travail du secrétaire général. A mon avis, si on accepte ce texte, on laisse au Conseil synodal le choix du pourcentage de travail de son employé.

Le président approuve et confirme que le rapport lui-même dit que la question du pourcentage est encore ouverte. Les options maintenant sont soit de renvoyer le rapport au Conseil synodal, soit d'entrer dans la résolution, de l'accepter ou non ou de proposer une nouvelle résolution vu que le rapport est ouvert, que le sujet est offert au Synode pour discussion.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Concernant la première proposition, c'est-à-dire le renvoi du rapport au Conseil synodal, c'est risqué car cela veut dire qu'on ne peut plus mettre le poste au concours. Une des priorités apparue dans cette évaluation, c'est la demande des collaborateurs du secrétariat général d'avoir quelqu'un comme secrétaire général. Si le rapport est renvoyé, il faut attendre six mois pour avoir un nouveau rapport pour le Synode.

Le président rétorque que le poste de secrétaire général étant au tableau des postes, ce qui vient d'être dit n'est pas totalement juste.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Formellement le président as raison mais si le Synode renvoie le rapport au Conseil synodal, je ne peux pas continuer comme si de rien n'était. Je retire le poste, il y a une réflexion puis le Conseil synodal fait un rapport différent. J'ai de la peine à imaginer que le Conseil synodal mette au concours ce poste alors que le rapport a été renvoyé.

Le président demande si le Synode est d'accord de discuter de la résolution. La réponse est oui.

Résolution

Le Synode accepte la modification de l'article 322 du RG

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p style="text-align: center;">Art. 322 ^{h) l) z)}</p> <p>Le secrétaire général est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer au Conseil synodal toute mesure visant à améliorer les secteurs relevant de sa responsabilité. - La responsabilité de la gestion des finances (suivi des comptes, préparation du budget), de la gestion immobilière et du secrétariat. - La conduite du personnel du secrétariat général, dans le cadre d'une politique des ressources humaines décidée par le Conseil synodal <p><small>h) Modifié par le Synode, le 4 février 1998 l) Modifié par le Synode, le 4 décembre 2002 z) Modifié par le Synode, le 14 décembre 2011</small></p>	<p style="text-align: center;">Art. 322</p> <p>Le secrétaire général est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer au Conseil synodal toute mesure visant à améliorer le fonctionnement du secrétariat général - Diriger le secteur du secrétariat. - Coordonner les secteurs secrétariat, finances et immobilier.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran
Est-ce qu'il y a urgence oui ou non ? Et si oui, pourquoi ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Dans le rapport, on a eu le courage de donner le résultat des interviews ; un besoin très clair a été exprimé. D'autre part, depuis quelques temps je suis assez attentif pour regarder les cahiers des charges des différents secrétaires généraux que je connais et dont je vois des appels d'offre. La notion de secrétaire général n'est pas protégée, donc on trouve de tout. Il faut donc être assez flexible et voir le détail du poste. Normalement, un secrétaire général est responsable des ressources humaines et de la communication. Dans le texte actuel, il n'est pas responsable des ressources humaines ni de la communication. Dans le texte que nous vous proposons, la manière de voir cette personne, c'est la porte d'entrée au Faubourg de l'Hôpital 24. C'est cette personne qui va faire en sorte que les demandes des paroisses vont être prises en charge et gérées par les différents spécialistes au Faubourg de l'Hôpital 24.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Lorsque vous avez le texte actuel et le nouveau texte proposé, on est quand même encore un peu dans le vague, il n'y a pas de précisions exactes sur le poste de secrétaire général. C'est une question de confiance, il y a quelques phrases cadres. Par contre, qu'est-ce qui peut se passer maintenant avec les questions que l'on se pose ? On est dubitatif dans l'ensemble face à l'avenir de ce poste. Dans l'offre qui a été faite, l'entrée en fonction est indiquée au 1^{er} sept. 2017. Le Conseil synodal a mis ce poste à 50%. On pourrait faire confiance au Conseil synodal, engager cette personne et voir ce qui se passe au bout d'une année, afin d'avoir le temps de se rendre compte de comment les choses fonctionnent. On pourrait demander un rapport pour le Synode de décembre 2018. Cela impliquerait une résolution supplémentaire demandant au Conseil synodal de fournir au Synode un rapport concernant la situation du secrétariat général.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je soutiens absolument cette modification d'article car c'est un très bon moment pour le secrétariat général d'accueillir une nouvelle personne. L'ambiance est très sereine maintenant et c'est le bon moment pour mettre en place un nouveau système.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

J'aimerais vous signaler qu'il y a quand même quelque chose d'important dans la modification réglementaire. Dans l'ancien texte, le secrétaire général a la responsabilité de la gestion des finances, immobilière et du secrétariat alors que dans le nouveau texte, la priorité est sur la gestion du secrétariat et il coordonne les secteurs finances et immobilier qui sont gérés par d'autres personnes.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

La paroisse des Hautes-Joux ne voit pas d'inconvénient avec cette résolution.

En mon nom propre, je pense que le Conseil synodal a pris au sérieux les soucis quant au bon fonctionnement du secrétariat général. C'est très important que cela fonctionne et je ne comprends pas vraiment pourquoi on butte sur ce dossier. Est-ce parce que c'est un mi-temps, ou un poste un peu différent ? Je fais confiance au consultant, M. Jean Dolivo qui est très à l'écoute des gens et a une immense expérience avec toutes sortes de groupes. Il vient avec une proposition nouvelle, après avoir pris en compte les désirs des collaborateurs du secrétariat, avec un démarche participative, alors que veux-t-on de plus ?

❖ Vote sur la résolution : acceptée par 35 oui et 6 abstentions

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Nous vous proposons une nouvelle résolution dont voici le texte.

Résolution supplémentaire de la paroisse Val-de-Ruz

Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir un rapport sur le fonctionnement du secrétariat général en décembre 2018.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal, en son nom propre

Je trouve que cette résolution est inutile car, s'il y a un problème, on reviendra d'office vers vous. Si on trouve la personne et qu'on peut commencer rapidement, on saura plus vite et sinon, cela va être retardé. Vous pouvez toujours nous interpeller et, de notre côté, on est très sensible à cette question. Nous avons vécu des années difficiles et si on peut trouver un équilibre et la paix sans avoir besoin de fournir un rapport, cela m'arrangerait.

M. Hyonou Paik, paroisse de La Côte, en son nom propre

Je viens compléter ce qui vient d'être dit. Effectivement s'il y a un problème, on aura un rapport ou une interpellation assez rapidement, et s'il n'y a pas de problème, on aura une page dans le rapport annuel sur le fonctionnement du secrétariat.

M. Pierre-Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La résolution proposée par la paroisse Val-de-Ruz est bonne, mais c'est difficile de donner une date butoir au Conseil synodal pour rendre un rapport alors même que l'employé n'est pas

encore engagé. Mon avis est qu'il faut laisser le Conseil synodal travailler et nous faire son rapport quand il aura trouvé quelqu'un.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Je soutiens cette proposition de résolution supplémentaire. Le règlement général sans modification permet au Conseil synodal de nommer un secrétaire général, il lui demande même de le faire. Il y a eu le choix du Conseil synodal de proposer au Synode de renoncer à cette nomination. Le Synode n'a pas suivi cette demande. Nous nous trouvons aujourd'hui avec une proposition de modification du règlement qui remet à l'ordre du jour la nomination d'un secrétaire général. Merci d'avoir saisi le Synode de cette question ; il s'y est intéressé au vu des débats d'aujourd'hui et il aimerait continuer d'avoir des nouvelles. Il ne veut pas se dessaisir du dossier en cours de route. Si les nouvelles sont bonnes et brèves, le Synode sera content et s'il y a des choses à discuter, ce sera l'occasion de le faire puisque nous le prévoyons par cette nouvelle résolution. Continuons de suivre ce dossier en tant que Synode.

Mme Françoise Ducommun, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je soutiens aussi la proposition de nouvelle résolution. J'ai bien entendu que c'est un moment idéal pour accueillir une nouvelle personne, néanmoins lorsque problème il y a, nous avons déjà eu l'occasion de voir que cela peut prendre du temps avant que cela n'arrive devant le Synode. Une autre question qui me paraît importante est que si tout à coup la personne n'est engagée qu'en décembre, est-ce qu'en décembre 2018 le Conseil synodal pourrait dire qu'il a trop peu d'expérience et qu'il demande un délai jusqu'en juin 2019 pour présenter le rapport, ce qui me paraît être une bonne solution.

Le président résume en indiquant que d'un côté il y a toute la question de la confiance dans le Conseil synodal et qui tombe sous le sens, et de l'autre côté il y a l'argument que le dossier est encore ouvert, étant donné qu'il ne répond pas complètement au règlement général vu que le tableau des postes est dans le règlement général, avec un certain pourcent. Il y a donc deux options : soit le Synode laisse le Conseil synodal travailler comme il l'entend, soit il lui dit qu'il a envie de continuer d'être informé par des rapports tant qu'il y a « discrédance » entre le poste proposé et ce qui figure dans le règlement général. Il faut donc prendre une décision. Est-ce que le Synode veut un rapport, en décembre 2018, tout en sachant qu'il n'est pas un dogmaticien rigoriste et que selon la situation il pourrait comprendre que cela vienne plus tard, ou est-ce que le Synode laisse aller ?

Mme Bénédicte Gritti, paroisse de La BARC, en son nom propre

Si on demande ce rapport, ce n'est pas une question de méfiance. Il n'y a pas opposition entre le Synode et le Conseil synodal, on travaille de concert et on est solidaire. L'idée est d'être tenu informé et de pouvoir seconder le Conseil synodal dans les décisions qu'il est amené à prendre. Ce n'est pas du tout une question de méfiance ou surveillance ; c'est juste être partie prenante de ce qui se déroule. Donc moi je vote pour cette nouvelle résolution.

M. Pierre-Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Dans le rapport d'activité 2016, le Conseil synodal a toujours produit des rapports sur ses activités donc je ne vois pas pourquoi il faut maintenant l'exiger dans une résolution.

❖ Vote sur la résolution supplémentaire : acceptée par 18 oui, 17 non et 3 abstentions

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

Parmi les différentes interventions, j'ai bien retenu celle de Diane Friedli qui a dit qu'elle était émue de voir Pierre Bonanomi crouler sous les dossiers. J'aimerais quand même préciser que Pierre Bonanomi, depuis quelques temps, travaille comme deux conseillers synodaux, il a un double pourcentage. Ce qui peut expliquer que vous avez peu ou pas entendu certains conseillers synodaux et déjà beaucoup entendu Pierre Bonanomi.

❖ Vote d'ensemble : accepté avec 1 non et 1 abstention

8. Rapport n°5 du Conseil synodal : le changement réglementaire du quorum délibératif du Conseil synodal

Mme Alice Duport, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les députés,

Le présent rapport demande au Synode de corriger un oubli. En effet, quand en 2013 le Synode, puis l'Assemblée de l'Eglise acceptaient que le Conseil synodal passe de 9 à 7 membres, il avait omis de changer également de quorum décisionnel.

A 9 membres, le Règlement prévoyait un quorum à 5.

A 7 membres, le quorum devrait être de 4.

Pourquoi cette adaptation du Règlement est-elle particulièrement importante maintenant ?

Le Conseil synodal devrait comporter 7 membres, mais nous savons que depuis janvier 2014, il manque un conseiller laïc.

Nous nous retrouvons donc régulièrement à six. Je passe sur le surcroît de travail pour les uns et les autres – là n'est pas le propos aujourd'hui, et nous savons les efforts du Bureau du Synode pour trouver un membre laïque supplémentaire.

Un problème se pose cependant quand pour des raisons valables et sur une certaine durée, le CS ne siège plus qu'à 4 membres. C'est la situation rencontrée l'automne dernier, avec une absence annoncée pour un service civil, et un arrêt de travail de plusieurs semaines.

Alerté, la CEG et le Bureau du Synode ont autorisé un quorum à quatre membres, demandant cependant un rapport pour une modification nécessaire de l'article 104 du Règlement.

C'est pour mieux accomplir sa mission et pour faire face aux absences imprévues, que le CS demande aujourd'hui au Synode d'accepter la modification de l'article 104 du Règlement, comme suit :

Le Conseil est convoqué par son président ou à la demande de trois de ses membres. Pour toute délibération du Conseil la présence de cinq membres au moins, y compris le président et le vice-président, est requise, sauf cas de force majeure où le Conseil peut délibérer à quatre membres avec décision à l'unanimité.

Les cas de force majeure sont définis comme suit : siège non pourvu, arrêt de travail, service militaire ou civil.

Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, au nom de la paroisse Val-de-Travers

La paroisse du Val-de-Travers soutient l'entrée en matière mais s'étonne toutefois du texte de la proposition de modification du règlement. C'est pourquoi elle vous proposera l'amendement qui figure sur vos feuilles, qui reprend partiellement le texte proposé par le Conseil synodal, mais avec des contraintes supplémentaires pour la tenue de ce quorum délibératif et de changer le nombre de 5 à 4 qui correspond au nombre de conseillers synodaux acceptés par le passé.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Vous aurez peut-être remarqué comme moi à l'instant qu'il y a une différence de version entre le texte actuel de l'article 104 entre les pages 19 et 20 du rapport. En page 19, il est indiqué « ... le président et le vice-président... » et à la page 20, la résolution actuelle indique « ... le président ou le vice-président... ». C'est la version avec le « ou » qui est juste, selon vérification sur le site de l'EREN.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Une petite question, qui est le vice-président ou la vice-présidente du Conseil synodal ? Alice Duport.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode accepte la modification de l'article 104 du RG

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p data-bbox="373 232 480 264">Art. 104</p> <p data-bbox="129 282 724 483">Le Conseil est convoqué par son président ou à la demande de trois de ses membres. Pour toute délibération du Conseil la présence de cinq membres au moins, y compris le président ou le vice-président, est requise, sauf cas de force majeure.</p>	<p data-bbox="991 232 1098 264">Art. 104</p> <p data-bbox="746 282 1342 551">Le Conseil est convoqué par son président ou à la demande de trois de ses membres. Pour toute délibération du Conseil la présence de cinq membres au moins, y compris le président ou le vice-président, est requise, sauf cas de force majeure où le Conseil peut délibérer à quatre membres avec décision à l'unanimité.</p> <p data-bbox="746 555 1342 651">Les cas de force majeure comprennent notamment : siège non pourvu, arrêt de travail, service militaire ou civil.</p>

Résolution du Val-de-Travers

Le Conseil est convoqué par son président ou à la demande de trois de ses membres. Pour toute délibération du Conseil la présence de quatre membres au moins, y compris le président ou le vice-président, est requise, sauf cas de force majeure.

Résolution du Joran

Le Conseil est convoqué par son président ou à la demande de trois de ses membres. Pour toute délibération du Conseil la présence de cinq membres est requise, sauf cas de force majeure où le Conseil peut délibérer à quatre membres avec décision à l'unanimité.

Le président informe que le Val-de-Travers et le Joran ont fait des propositions différentes du Conseil synodal. Ces deux propositions ont des similitudes, telles que la suppression des dernières lignes du texte proposé par le Conseil synodal, soit : Les cas de force majeure sont définis comme suit : siège non pourvu, arrêt de travail, service militaire ou civil. Le Conseil synodal n'est pas opposé à supprimer ces lignes. Il les a mises dans le but de donner quelques exemples les plus parlants de ce qu'il considère être des cas de force majeure. La résolution pourrait déjà être tronquée de ces lignes, pour autant que le Synode soit d'accord. Qu'en pense le Synode ?

Mme Miriam Schneberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Je trouve que les exemples sont pertinents et donnent une compréhension plus juste de ce que peut être un cas de force majeure. Ce n'est pas une liste exhaustive mais cela donne une qualité à l'interprétation de ce texte qui est importante. Si on ne met pas d'exemple, on laisse ouvert à une interprétation qui risque d'être trop libre.

Le président propose que le Joran s'exprime et défende sa résolution.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Je dois défendre une résolution de manière collégiale alors que je n'étais pas d'accord. L'idée est de supprimer les trois dernières lignes puisque, dans un texte de loi, on essaie de ne jamais mettre d'exemples puisqu'on est sûr qu'on en oublie, donc on laisse le plus d'ouverture possible à ceux qui devront appliquer la loi. Pour le reste, on a parlé de cinq membres mais maintenant après discussion entre les députés du Joran, on est d'avis de retirer notre résolution pour se rallier à celle du Val-de-Travers qui fait état de quatre membres, y compris le président ou le vice-président.

Le président précise que Le Joran retire sa résolution et se rallie à celle du Val-de-Travers.

M. David Allisson, au nom de la paroisse Val-de-Travers

L'expérience récente a montré que le règlement mettait le Conseil synodal en difficulté par un manque de souplesse en cas de force majeure justement. On provoquait un peu la force majeure avec un quorum à cinq membres. Comme je l'ai dit, cinq sur neuf c'est à peu près quatre sur sept, en tout cas dans mes arrondis de mathématique. Cela me semble cohérent de proposer quatre membres au moins en maintenant le reste du texte, y compris le président ou le vice-président. Concernant les cas de force majeure, je rejoins ce qu'a dit Gilles de Reynier, car ils sont par définition, non définissables à l'avance. Dans la liste commencée, il faudrait au moins ajouter le congé maternité, d'où la proposition de carrément supprimer cette partie du texte. Pour le Val-de-Travers, il n'était pas nécessaire de demander que les quatre personnes siégeant du Conseil synodal prennent leurs décisions à l'unanimité ; la majorité à trois personnes sur quatre nous paraissant être correcte dans la prise de décisions. Le Conseil synodal peut aussi reporter sa décision s'il n'est pas sûr de sa majorité ; c'est aussi sa liberté dans ses délibérations. Voilà pourquoi le Val-de-Travers vous propose ce nouveau texte avec un quorum à quatre membres.

Le président demande au Conseil synodal d'expliquer les choix qui ont été faits pour que le Conseil synodal retienne les chiffres proposés.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Nous essayons toujours d'avoir l'unanimité dans nos décisions. On ne l'a pas toujours mais on essaie d'aller vers le consensus. Parfois les décisions à prendre sont lourdes de conséquences et prendre une décision à trois, ce n'est pas sérieux. Il y a un élément théologique et ecclésiologique dans notre fonctionnement. On peut être cinq pour débattre et prendre une décision à trois, ce qui est une chose mais on aura été cinq à débattre. Quand nous ne sommes plus que quatre pour discuter d'un sujet, le groupe devient petit et l'unanimité est importante. C'est difficile de mettre cela dans un règlement mais c'est l'esprit qui est derrière la lettre qui est proposée.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

L'amendement du Val-de-Travers nous pose problème par rapport à « ... sauf en cas de force majeure ». On ne voit plus sur quoi cela porte, en ce sens qu'il pourrait porter sur le fait qu'on ne serait que trois, ou deux ou un. S'il n'y a que deux personnes, elles peuvent considérer que c'est une force majeure, et quand même prendre des décisions. C'est là-dessus qu'il faut être précis. Nous avons essayé de donner les choses le plus large possible. En cas de force majeure, le Conseil synodal peut fonctionner, même sans le président ou le vice-président, ou sans les deux. Si on maintient le président ou le vice-président, on peut se trouver dans une situation où les deux sont absents. On a essayé d'avoir un panel le plus large possible pour répondre aux circonstances qui peuvent arriver.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

J'aimerais remercier le Conseil synodal pour l'état d'esprit de décider le plus possible par consensus, je salue cette manière de travailler. Par contre ici on parle d'un règlement qui doit assurer des décisions. La nouvelle formule proposée par le Conseil synodal risque de nous mettre dans une impasse, parce que le cas de force majeure, on sait ce que c'est quand ça arrive. Avec la proposition faite, ça nous dit que s'il y a un cas de force majeure, on a la possibilité de décider à quatre à l'unanimité. Mais s'il n'y a plus que trois personnes, plus aucune décision ne peut être prise sans nommer de nouveaux conseillers synodaux. Dans la formulation du règlement actuel, le Val-de-Travers propose simplement de corriger en mettant quatre au lieu de cinq et dans le cas de force majeure, on va faire ce qu'on peut comme demander au président du Synode, au président de la CEG pour prendre un avis. Je fais confiance aux personnes en place pour prendre des décisions de bon sens en cas de force majeure.

M. Hyonou Paik, paroisse de La Côte, en son nom propre

Je ne suis pas tout à fait sur la même longueur d'onde avec ce que vient de dire Patrick. Je préférerais alors ajouter dans le nouveau texte « ...sauf cas de force majeure où le Conseil synodal peut délibérer à moins de cinq membres avec décision à l'unanimité. » Si on réduit le quorum à quatre membres, cela veut dire que la décision peut être prise à deux voix et la voix du président ou du vice-président est prépondérante.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

A mon sens le problème n'est pas de savoir si le règlement peut régler correctement le cas de force majeure. La question du cas de force majeure est de savoir ce qui se passe quand on se trouve dans une telle situation et comment c'est géré. Je pense que la modification du règlement était superflue depuis le départ puisque le Conseil synodal s'est trouvé devant le cas de force majeure qui l'empêchait de siéger selon les exigences du règlement. Le président du Synode et la CEG ont été sollicité pour savoir si la solution proposée par le Conseil synodal pour siéger était possible. Le Conseil synodal a donc pu continuer de travailler et prendre ses décisions malgré cette situation de difficulté par rapport au règlement. Le règlement fixe un cadre et quand le Conseil synodal se trouve aux limites de ce cadre, il a des réflexes pour régler la situation qui me convienne, comme député au Synode. La demande disant que le règlement a oublié d'être modifié lorsqu'il y a eu une diminution de conseillers, et bien c'est cela qui doit être traité.

Le président résume les deux résolutions en rappelant que le texte du Conseil synodal requiert cinq membres alors que celui du Val-de-Travers quatre pour des délibérations normales, ordinaires. C'est la première question à trancher. Un quorum à quatre ou à cinq membres.

Sœur Pascale, communauté de Grandchamp, en son nom propre

Ce qui me gêne dans la formulation du Val-de-Travers, c'est qu'en cas de force majeure le Conseil synodal peut siéger à trois, voire même à deux membres. La formulation est boiteuse.

Le président répond que c'est la formulation actuelle du règlement, à la différence du chiffre, donc c'est déjà boiteux. L'idée est donc d'opposer déjà le texte actuel et celui du Val-de-Travers. Par contre la nouvelle proposition du Conseil synodal maintient le chiffre de cinq membres, c'est une solution idéale car c'est mieux de délibérer à cinq membres qu'à quatre, mais le texte va plus loin en disant que quatre est réservé uniquement au cas de force majeure avec décision à l'unanimité.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Pour le Conseil synodal, c'est inimaginable de délibérer à deux dans un cas de force majeure. On a peut-être trop chargé le texte parce qu'on a voulu développer les choses. Maintenant je comprends mieux le cas de force majeure et au niveau du Conseil synodal on peut très bien se rallier à la proposition du Val-de-Travers.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Pour éclaircir le débat, il y a le cas du quorum normal, quatre est plus souple que cinq, mais cinq donne peut-être un meilleur état d'esprit. Le plus important du débat est de pas limiter le cas de force majeure en demandant l'unanimité de quatre membres car ce sera ingérable. Nous ne souhaitons pas le cas de force majeure, mais lorsqu'il arrive, on s'attend à ce que le Conseil synodal face preuve de bon sens, comme cela l'a déjà été lorsqu'il a pris l'avis du président du Synode et du président de la CEG.

Le président propose d'opposer le texte actuel et le texte du Val-de-Travers

- ❖ 5 membres au moins (texte actuel) : 13 oui
- ❖ 4 membres au moins (VDT) : 23 oui

Le président indique que c'est le texte avec quatre membres qui est retenu pour le moment.

M. Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Il ne faut pas préciser de nombre dans un cas de force majeure car cela va complètement coïncider les choses. Si on veut préciser ce qui doit être fait en cas de force majeure, il faut plutôt préciser une procédure comme de prendre l'avis du président de la CEG ou du président du Synode. Imaginons que le Conseil synodal doit ratifier une décision où tout le monde est d'accord, mais pour un cas de force majeure il n'y a que deux ou trois membres présents. Ce serait bête que la ratification doive être reportée de quelques mois alors que tout a été fait

correctement précédemment. Par contre si c'est un débat où le sujet n'est pas mûr, on va le reporter parce que le Conseil synodal a besoin d'avoir plus de membres présents pour pouvoir délibérer valablement. Ne précisons pas trop les choses.

Mme Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Pour moi la question de la délibération ou pas à l'unanimité ne nécessite pas qu'on indique le nombre de personnes qui délibèrent. Et comme aujourd'hui le Conseil synodal a indiqué qu'il délibérait à l'unanimité, cela met juste un garde-fou pour un futur Conseil synodal qui prendrait des décisions autrement qu'à l'unanimité.

Le président remarque que dans le texte actuel l'idée d'unanimité ne figure pas. Cela est donc un souhait du Conseil synodal. Il confirme d'autre part que le Conseil synodal est favorable à la formulation de la résolution du Val-de-Travers.

- ❖ Vote sur la résolution 1 amendée par le VDT : acceptée avec 4 non et 6 abstentions

Résolution 2

Le Synode classe la motion n°177-O.

Le président informe que cette résolution est acceptée car non combattue.

- ❖ Vote d'ensemble : accepté avec 3 non et 1 abstention

9. Rapport n°6 du Conseil synodal : le financement du journal Réformés

Mme Antoinette Hurni, rapporteur

Le rapport n° 6 du Conseil synodal, concernant une modification du mode de financement du journal Réformés, est une conséquence directe du Synode du 16 mars 2016, où les députés – vous pour la plupart – ont accepté l'aventure du journal romand, du nom de Réformés, commun aux Eglises de VD, BE-JU, Genève et Neuchâtel.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai à cœur de vous présenter le journaliste Nicolas Meyer, qui est désormais en charge du cahier concernant l'EREN. Nous le remercions de son engagement et de la rapidité avec laquelle il s'est mis à cette tâche, à la satisfaction de ses employeurs.

M. Nicolas Meyer, journaliste à Réformés

J'ai repris cela un petit peu sur les chapeaux de roue, suite à une situation où il a fallu agir assez rapidement. Je remercie l'EREN pour sa confiance et pour le travail que je peux fournir pour elle. Un processus de fusion est fatigant, alors on se réjouit d'avoir des vacances puis de démarrer la nouvelle année avec un rythme plus agréable car cette année était assez dans un rythme de course. J'espère continuer à vous rencontrer un peu plus l'année prochaine, peut-être aussi avec l'idée de faire une page un peu plus « portrait » de quelqu'un de la région dans chaque numéro.

Mme Antoinette Hurni, rapporteur (suite)

Ce rapport est un rapport décisionnel, vous devez donc vous prononcer à la fin, mais je vous dois quelques informations. Le changement de journal, Réformés succédant à la Vie protestante, a nécessité un changement de cadre institutionnel, une Sàrl remplaçant dès lors une Fondation. C'est tout bientôt, le 12 juin prochain, que le Conseil de Fondation de la VP se réunira pour la dernière fois. Et c'est légalement à partir de cette date que l'EREN pourra récupérer les fonds propres déposés lors de son entrée au Conseil de Fondation. La perte de l'exploitation de la VP a fait baisser le capital déposé par l'EREN au départ. Ce transfert de CHF 39'000.- environ se fera entre 3 et 12 mois suivant les signatures finales.

Depuis le début de 2017, le tirage pour l'EREN s'élève à 20'000 abonnés, au terme d'une mise en ordre des fichiers, constituée essentiellement de suppression de doublons. Dorénavant, la Sàrl Réformés facture les coûts à notre caisse centrale, qui est ainsi chargée de répartir les

factures. Le Conseil synodal a estimé équitable de répartir ces coûts pour moitié à la caisse centrale et pour moitié aux paroisses, soit 2x CHF 150'000.-.

Evolution du journal

Oui, l'étude et mise sur pied d'un site internet sont prévues dès septembre 2017.

Oui, le grammage sera désormais fixé à 60gr.

Oui, les caractères seront plus foncés pour faciliter la lecture.

Oui, le papier sera plus blanc, tout en étant écolo-compatible.

Oui, un concours pour la Une donnera un choix plus vaste de présentations.

Comité de rédaction

La Sàrl Réformés dispose d'un comité de rédaction, qui n'a pas de pouvoir décisionnel, mais qui propose, critique des thèmes, des idées. A partir de mai 2017, l'EREN a pu déléguer deux ministres récemment retraités à cette tâche, alors que jusque-là, elle n'était pas encore représentée dans ce comité de rédaction. Que Mme Catherine Borel et M. Phil Baker soient chaleureusement remerciés pour leur engagement.

Budget et modification du prix de Réformés

Il résulte de la nouvelle donne que le prix du journal revient à CHF 7.50. Le mieux serait de maintenir une certaine stabilité. Mais l'inflation des frais fixes guette, le chiffre de 20'000 abonnés peut varier, si bien que, dans l'absolu, le prix de CHF 7.50 peut devoir être modifié. Or, une assemblée générale de Réformés a lieu en mai. C'est là que le budget pour l'année suivante est décidé. Les paroisses seront averties si un changement est à prévoir, elles auront donc le temps d'en informer leurs paroissiens. Pour ce point précis, il ne faudra donc pas attendre le rapport d'information promis en décembre, comme le craignait une des paroisses que j'ai visitée.

Et si...

On m'a posé de nombreuses questions concernant d'éventuelles modifications de la Sàrl par départ d'une Eglise partenaire, par exemple. Or, une Sàrl ne peut pas tout-à-coup demander à une Eglise plus d'argent qu'il n'était initialement prévu sans accord de cette dernière. Il appartient aux gérants de respecter le budget prévu.

Les statuts de la Sàrl, dont j'ai à disposition un exemplaire, prévoient, art.14 que, si une des Eglises désire sortir de la Sàrl, les autres Eglises membres ont un droit de préemption sur les parts de l'Eglise en question. Le droit de préemption peut s'exercer dans un délai de 90 jours à compter de la réception de la communication du désir de départ.

De plus, la cession des parts sociales, si le droit de préemption n'est pas utilisé, ne peut être effectuée qu'en faveur d'une Eglise membre de la CER et elle requiert l'approbation de l'assemblée des associées. L'approbation est réputée accordée si l'assemblée des associées ne la refuse pas dans les 6 mois qui suivent la réception de la requête (art.9). Toute dissolution ou liquidation de la société doit faire l'objet d'un acte authentique. La liquidation a lieu par les soins des gérants, à moins que l'assemblée des associées ne désigne d'autres liquidateurs.

Par son poids et sa taille, l'EERV est un moteur de la Sàrl. L'EERV n'a pas besoin des autres Eglises pour que ce journal existe. Mais les autres Eglises ont besoin de l'EERV. Un départ de cette dernière relève de l'utopie.

Budget adopté

Le budget 2018 a été adopté à l'unanimité moins une voix. En effet, un de nos délégués a mis en garde l'Assemblée sur l'augmentation des frais pour les Eglises partenaires, au risque de les pénaliser à l'avenir. Le conseiller synodal en charge des finances approuve cette crainte puisque le budget 2018 prévoit une charge pour l'EREN de CHF 309'424.- pour un tirage de 20'000 exemplaires, alors que, selon lui, vu que le renchérissement est nul, ce devrait être CHF 303'105.-, soit 2% de moins. Ceci pour vous dire que les finances de l'EREN sont protégées par des comptables aux yeux de lynx, ce qui devrait être de nature à vous rassurer.

Cette attention portée au financement ne doit pas faire oublier l'essentiel : partagez, faites lire Réformés, donnez-le à voir et à lire dans vos assemblées, dans vos fêtes, à tout endroit stratégique de vos paroisses. Vous pouvez demander des exemplaires supplémentaires à la rédaction, n'hésitez pas. Faire envie est la meilleure recette pour diffuser, et Réformés est de bonne tenue et de bonne qualité.

Pour toutes ces raisons, le Conseil synodal vous propose d'adopter les propositions 1, 2 et 3 du rapport sur le mode de financement du journal Réformés. Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous avons relevé que plusieurs de nos paroissiens apprécient vraiment ce journal mais nous nous sommes posé la question face aux augmentations éventuelles et prévisibles. Est-ce que le Conseil synodal ou le Synode pourrait imposer une limitation des frais en cas d'augmentation trop importante ? Nous nous sommes posés la question de savoir jusqu'où notre paroisse pourrait accepter une augmentation et nous avons décidé que nous n'irions pas au-delà de CHF 9.-.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

La décision d'une limite de la hausse éventuelle des prix ne peut pas être prise uniquement par l'EREN, mais à l'Assemblée générale des quatre Eglises membres actuellement. Je ne peux donc pas prendre la responsabilité de dire que nous pouvons mettre notre veto. Mais j'imagine que s'il y a une forte augmentation, on pourrait se concerter, au moins trois des quatre Eglises, et essayer d'aller dans ce sens-là, mais on n'est plus seul donc je ne peux pas apporter cette garantie.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

Une chose qui m'a échappé, en mai, l'assemblée des délégués décide du prix de l'abonnement pour l'année en cours ou l'année suivante ?

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

En mai 2017, on a voté le budget 2018.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

Puisque nous sommes dans les chiffres, je me suis amusé à faire un petit calcul. Le budget annoncé 2018 est de CHF 309'000.-. Aujourd'hui on paie CHF 300'000.-. Ces CHF 9'000.- supplémentaires pour 20'000 abonnés va représenter une augmentation de 45 centimes. Actuellement le prix du journal est de CHF 7.50, donc on peut s'attendre à ce que le budget que nous voterons à la fin 2017 nous demande de passer de CHF 7.50 à CHF 8.-.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

Non, le prix est fait sur la base des comptes et pas du budget. Ces CHF 7.50 à la place des CHF 8.- précédemment avec la VP, l'économie est donc là, donc ces CHF 7.50 ont été votés en mai 2017 pour 2018, donc vous pouvez être sûrs qu'en 2018, c'est CHF 7.50.

Mme Françoise Ducommun, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Les coûts 2018 sont établis sur la base des comptes 2016 approuvés en mai 2017. Il y a deux ans de décalage entre les comptes et la répercussion sur les coûts. Donc il y a une augmentation potentielle en 2019.

Mme Sandra Depezay, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre

La notion d'abonnés au nombre de 22'000, à ma connaissance les paroissiens ne sont pas abonnés. Ce sont les paroisses qui ont un abonnement à Réformés et tous les membres reçoivent le journal sauf ceux qui souhaitent ne pas le recevoir. Les paroisses sont libres de demander un soutien aux paroissiens pour financer le journal. La confusion existe auprès de certains paroissiens qui pensent que s'ils ne paient pas un montant à la paroisse, ils ne recevront plus le journal. Or c'est faux. Si on n'est pas clair ici, on ne peut pas transmettre correctement aux paroissiens.

Mme Christine Phébade Yana Bekima, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Pour l'EERV, il y a 11 cahiers régionaux, alors est-ce possible pour l'EREN d'envisager d'avoir aussi plusieurs cahiers régionaux, ce qui permettrait aux paroisses d'avoir plus de place pour mettre des informations de proximité et éventuellement de supprimer les journaux paroissiaux.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

Il faut savoir que l'EERV compte pour 2 entités et donc paie double. De ce fait, l'EREN a un cahier parce que le réservoir de population correspond à ce que l'EERV compte pour une région. Si l'EREN veut plus de cahiers régionaux, le journal coutera simplement plus cher.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide du principe que le coût du journal Réformés est supporté pour moitié par la caisse centrale et par les paroisses.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car pas combattue

Résolution 2

Le Synode décide que le prix de l'abonnement facturé aux paroisses est de CHF 7.50 à partir de janvier 2017.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car pas combattue

Résolution 3

Le Synode décide que le prix de l'abonnement facturé aux paroisses est réadapté annuellement.

Résolution amendée du Val-de-Travers

Le Synode décide que les réadaptations du prix de l'abonnement facturé aux paroisses sont soumises à décision du Synode.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse Val-de-Travers

Nous avons débattu de la question de l'augmentation du prix de l'abonnement qui nous est annoncé comme probable par le rapport et nous avons estimé qu'il nous semblait utile et judicieux que les augmentations du prix de l'abonnement soient soumises à décision du Synode pour que les paroisses gardent la main par rapport à une décision qui concerne directement leur budget. On pourrait objecter à cette défense que ce sont les coûts fixes qui risquent un peu d'augmenter et en même temps il risque d'y avoir moins d'abonnés à l'avenir compte tenu de la baisse du nombre de protestants. Donc finalement si on augmente le prix de l'abonnement mais qu'il y a moins d'abonnés, les paroisses risquent de payer à peu près la même chose. Mais cela veut aussi dire que les moyens financiers des paroisses vont baisser vu qu'elles auront moins de membres qui les soutiennent. Nous jugeons donc plus transparent que les augmentations du prix de l'abonnement soient soumises à décision du Synode, comme c'était le cas jusqu'à présent pour la Vie protestante.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

Le Conseil synodal a examiné cette proposition d'amendement mais il ne peut pas y donner suite car cela déséquilibre le partage moitié à la caisse centrale et moitié aux paroisses. Ce principe d'égalité a été voté à la résolution 1 et le Conseil synodal y tient. Le Conseil synodal vous recommande de ne pas donner suite à cette proposition de résolution 3.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse Val-de-Travers

Proposer une augmentation du prix de l'abonnement au Synode ne veut pas nécessairement dire que le Synode la refusera. Cela donne simplement la main au Synode pour prendre la décision d'accepter l'augmentation du prix de l'abonnement ou alors de revoir ce principe de financement paritaire entre la caisse centrale et les caisses paroissiales, ou ce qu'on ne souhaite pas, mais le cas échéant de se poser la question de la participation à Réformés. La paroisse de Neuchâtel évoquait dans le débat d'entrée en matière une question de limite du prix de l'abonnement. Cette préoccupation, qui a été évoquée, notre résolution y répond aussi vu que cela nécessite une décision au Synode.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

En ce qui concerne le financement, en fait nous nous prononçons à chaque budget sur le montant que nous prévoyons allouer pour le journal Réformés. Dans info, communication et recherche de fonds, au point 5, nous avons le journal Réformés avec le budget, les charges etc., donc en fin de compte le Synode se prononce à ce moment-là.

Le président oppose ces deux résolutions.

- ❖ Résolution du Val-de-Travers : 11 oui
- ❖ Résolution du Conseil synodal : 26 oui

Le président informe que la résolution 3 du Conseil synodal reste.

M. David Allisson, paroisse Val-de-Travers, en son nom propre

J'aurais envie de faire une proposition d'amendement mais je me contenterai d'une remarque. Le Synode de décembre dernier a débattu et pris une décision concernant une nouvelle présentation et une nouvelle forme de garantie des cibles Terre nouvelle. Néanmoins, les papiers orange sur les tables ressemblent tout à fait à l'information qu'on aurait pu recevoir en mai 2016, donc dans la situation précédant la décision prise en décembre 2016. Un des objets de l'amendement qui vient d'être rejeté était de formaliser au fond l'évolution des choses par rapport aux enjeux financiers. Nous l'avons fait pour Terre Nouvelle et puis on se trouve quand même dans la situation précédente. Peut-être que c'est la première année et qu'il s'agit de s'ajuster, mais j'ai un peu peur que cet éventuel ajustement du prix des abonnements de Réformés ne sera remarqué que par celui qui épluchera le budget au plus profond et qui se rendra compte que le montant des abonnements a changé. Il nous faudra une claire mise en évidence du prix des abonnements dans le budget, voire avec un rapport informatif qui nous donnera la situation de Réformés.

Le président demande si le Conseil synodal peut s'engager à ce qu'apparaisse clairement le prix de l'abonnement du journal Réformés.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale

Nous n'avons rien à cacher dans les comptes et on le fera le plus clairement et précisément possible.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée avec 3 refus
- ❖ Vote d'ensemble : accepté avec 1 refus

10. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : le travail du groupe Evangélisation

Le président informe que la paroisse des Hautes-Joux a demandé une discussion sur ce rapport d'information. Cela fait plusieurs synodes que les rapports d'information ne sont pas discutés, principalement en raison du manque de temps.

Les rapports d'information n'existent pas dans le règlement général. Néanmoins à l'article 68.6 du règlement général, il est prévu à l'ordre du jour des propositions des paroisses. Cette demande des Hautes-Joux est considérée comme une proposition de paroisse. La paroisse des Hautes-Joux peut s'exprimer et le Synode peut entrer en discussion, mais il n'y a pas de discussions contraignantes pour le Conseil synodal, c'est-à-dire que la discussion n'aboutit pas sur une résolution. La discussion est uniquement proposition pour le Conseil synodal.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

La paroisse remercie le groupe Evangélisation pour son travail et la production du Vade Mecum. La paroisse estime que les propositions faites par le CS pour la promotion de l'Evangélisation dans l'EREN, ne sont pas pleinement satisfaisantes. Elle approuve la distribution large et ciblée du Vade Mecum, cependant, elle regrette que cette distribution s'accompagne seulement d'un

souhait de favoriser l'Évangélisation. Elle estime que ce n'est pas suffisant pour promouvoir l'évangélisation dans les paroisses et groupes de l'EREN.

Le programme de législature 2016-2020 mentionne clairement que l'EREN veut passer en mode évangélisation. Il est dommage que le rapport ne fasse pas mention du lien entre le travail du groupe évangélisation et les projets concrets du CS pour mettre en pratique ce passage.

Question : Quelles démarches le CS entreprend-il pour permettre à l'EREN d'intégrer le passage en mode évangélisation ?

Le rapport mentionne que le groupe évangélisation a révélé les difficultés pour les paroisses dans la mise en pratique du mode évangélisation dans son travail sur le terrain.

Question : Quels projets concrets sont proposés aux paroisses par le CS, pour leur permettre d'intégrer dans leurs activités régulières ou extraordinaires le passage en mode évangélisation ?

Le modèle d'une plateforme évangélisation, mentionné dans le rapport, n'a pas rencontré un vif succès dans le groupe évangélisation. Sans projet clair et concret, une telle plateforme perdra vite son enthousiasme.

Par contre, la création d'un concours annuel qui permettrait de promouvoir et de soutenir des projets paroissiaux ou des projets de groupes soutenus par les paroisses ou les SC semble être une idée plus prometteuse (idée de C. Miaz).

Je ne suis que le porte-parole de ce texte de ma collègue que vous avez accepté à la consécration ce matin, qui a fait partie du groupe évangélisation et qui craint que ce rapport ne finisse dans un tiroir.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Le Conseil paroissial était unanime pour proposer cette demande.

Le président pense que ce rapport doit murir de manière constante dans toutes les têtes de l'EREN. Voir également la réponse du Conseil synodal au point 13.3 ci-dessous.

11. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : la planification médico-sociale

Le président informe que la parole n'a pas été demandée au préalable mais s'il y a des questions d'ordre de compréhension, elles peuvent être posées maintenant.

12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Motion de la paroisse du Joran

Le Synode demande au Conseil synodal de renoncer à célébrer les consécrations et agrégation le dimanche 5 novembre lors du Culte cantonal anniversaire de la Réforme, et de prévoir un culte de consécration en début 2018 par exemple.

Au vu de la situation, le Synode demande au Conseil synodal de prononcer la clause d'urgence sur cette motion.

Mme Diane Friedli, au nom de la paroisse du Joran

A l'origine de cette motion, une réalité, nous aimons les événements où nous pouvons faire Eglise de manière commune. Nous aimons ces temps forts de célébration, de communion. Par ailleurs nous tenons à une cérémonie de consécration, un moment important pour notre Eglise, où nombre d'entre nous avons à cœur d'entourer les nouveaux consacrés et agrégés. Nous tenons à la commémoration de la Réforme ensemble, nous tenons à tous ces moments, et dans cette année jubilaire nous avons eu l'occasion de vivre beaucoup d'événements. Un événement concerne tout particulièrement la jeunesse, un événement qui lui est particulièrement adressé dans cette année de commémoration, et c'est le festival RéformAction à Genève. L'année dernière, le Conseil synodal a pris la décision que les catéchumènes et groupes de jeunes étaient tenus de participer à ce festival. Nous avons accepté cette décision avec joie, nous l'avons relayée et nous nous donnons les moyens de participer à RéformAction. L'EREN a pré-réservé 250 places. La paroisse du Joran en a réservés 50, mais il y a un tel engouement du

côté de nos jeunes que nous devons peut-être négocier quelques places supplémentaires avec d'autres paroisses. Je ne vous cache pas notre contrariété à nous, les ministres, quand nous avons appris que le culte cantonal autour de la Réforme allait justement avoir lieu ce dimanche 5 novembre au Temple du Bas. Les ministres jeunesse sont tenus d'être à Genève avec les jeunes. Nous serons heureux d'y être mais nous sommes frustrés de ne pas vivre ce culte de la Réforme avec notre Eglise. Alors que le jubilé de la Réforme compte 52 dimanches, nous choisissons le même pour envoyer notre jeunesse à un événement et pour vivre un événement cantonal. Dans ma compréhension, la jeunesse fait partie de notre Eglise et elle aurait peut-être aussi voulu vivre ce culte cantonal au Temple du Bas. La plate-forme KT a signalé sa contrariété tout en comprenant que les choses étaient déjà engagées et que la paroisse de Neuchâtel avait été mandatée. Voilà donc la situation de contrariété pour nous, les ministres engagés dans la jeunesse, mais nous sommes carrément tombés de nos chaises en lisant la dernière page des documents du Synode qui indiquait que la cérémonie de consécration et d'agrégation aurait lieu ce même dimanche. Nous souhaitons que le culte cantonal puisse être clairement une célébration du Jubilé et uniquement célébration du Jubilé car nous pensons que c'est un événement suffisamment fort pour avoir toute sa place dans un culte. Nous souhaitons aussi que les ministres jeunesse puissent être présents le dimanche de la cérémonie de consécration pour entourer les personnes qui seront consacrées et agrégées. Et particulièrement pour Christine Hahn qui s'est engagée cette année, durant son année de suffragance, comme formatrice cantonale de jeunesse ; donc les collègues, mais aussi les jeunes, pourraient avoir envie d'être présents pour cette consécration. Voilà pourquoi nous déposons cette motion pour que, même si nous ne pouvons pas participer au culte cantonal au Temple du Bas, nous puissions au moins participer au culte de consécration et agrégation pour entourer et encadrer nos collègues. Nous proposons une date en début 2018 mais évidemment les questions pratiques sont ouvertes.

Le président informe que le Conseil synodal est d'accord de l'urgence de la motion. Le Synode peut donc décider aujourd'hui du sort de la motion, soit : faut-il changer ou garder la date proposée par le Conseil synodal du 5 novembre pour le culte cantonal et les consécration et agrégations ?

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Il y a beaucoup d'émotion derrière la motion. Le Conseil synodal n'a pas décidé d'agir ainsi par malice. D'habitude on a un culte cantonal en juin et les consécration le dernier dimanche d'octobre. Arrive le Jubilé de la Réformation qui nous embête beaucoup car Luther aurait affiché ses thèses fin octobre, début novembre, alors on décide de faire ce culte cantonal de la Réformation début novembre. La collision de date avec l'événement à Genève, on n'y est pour rien, c'est comme ça.

Concernant la consécration, notre première idée était de la remettre à début 2018 ou au courant 2018 parce que cela aurait aussi permis à quelques autres personnes qui sont dans les tuyaux d'éventuellement demander la consécration, donc cela aurait peut-être été possible d'avoir plusieurs personnes consacrées en 2018. C'est sur l'insistance de la personne qui va être consacrée, qui voulait absolument être consacrée cet automne, que nous avons pris en considération cette demande pour trouver une date à l'automne 2017. Normalement les consécration se font le dernier dimanche d'octobre, mais le problème est que le programme des festivités autour de la Réformation était déjà complet. On n'a pas trouvé un dimanche proche de fin octobre pour faire cette célébration. Deuxièmement, aurions-nous pu convoquer l'Eglise deux dimanches d'affilées, une fois fin octobre pour le culte de consécration et une fois le 5 novembre pour le culte cantonal ? Cela nous a paru difficile. On a donc réfléchi à la date du 5 novembre, Jubilé de la Réformation. C'est un culte public. On ne fête pas la Réformation, on fête le Seigneur, en se souvenant de notre héritage de réformés. La personne concernée et consacrée a été consultée. Elle était d'accord pour cette journée. La paroisse de Neuchâtel qui organise le culte cantonal était aussi prête à entrer en matière. Encore une fois, ce n'est pas juste la décision du Conseil synodal mais les personnes concernées ont été consultées et ont accepté cette date. L'équipe de préparation du culte cantonal a accepté d'adapter sa liturgie et d'intégrer la consécration et l'agrégation à ce culte de fête. Enfin il nous a paru tout à fait sympathique de célébrer une consécration d'une ministre femme le jour du jubilé de la Réformation. Cela fait toujours bien dans la presse. Symboliquement cela faisait sens.

Le président remercie le Conseil synodal pour ses explications et pose la question de savoir s'il est souhaitable, sachant qu'une partie des ministres se trouve à RéformAction, de faire néanmoins une cérémonie d'intégration d'un nouveau membre dans le corps pastoral qui n'est pas forcément là en entier ce jour-là.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
C'est difficile de se prononcer vu que c'est la personne concernée qui a insisté pour être consacrée à cette date. Avant on a entendu exactement le contraire disant qu'elle aimerait probablement être à Genève avec les jeunes. Il nous manque un élément pour voter.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de L'Entre-deux-Lacs, en son nom propre
Pour moi la fête de consécration est une fête de l'Eglise et donc ce n'est pas la fête pour une personne. Bien sûr son point de vue a de l'importance mais ce n'est pas décisif. C'est en tant qu'Eglise qu'on doit se prononcer.

Mme Françoise Ducommun, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
Est-ce qu'à l'époque où Christine Hahn a demandé pour cette date, elle savait qu'il y avait ReformAction à Genève à ce moment-là ?

Le président répond que oui, elle était au courant. C'est la responsabilité du Synode que de prendre cette décision. L'avis de Christine Hahn est connu mais le Synode doit juger s'il y a quelque chose qui entraverait le bon déroulement des choses, c'est de son devoir de le dire et d'en décider autrement.

Mme Delphine Collaud, au nom de la paroisse de Neuchâtel
C'est la paroisse de Neuchâtel qui a proposé de faire le culte cantonal le dimanche de la Réformation et c'est vrai qu'on était très embêté de voir que cette date a aussi été choisie pour les jeunes. Quand il y a eu la proposition d'avoir une consécration, les avis étaient partagés, mais on a trouvé qu'il y avait un sens à faire une consécration dans ce moment solennel du culte cantonal. Mais je comprends bien aussi la frustration de mes collègues.

❖ Vote sur la motion : acceptée par 24 oui, 11 refus et 4 abstentions

Le président du Synode informera les candidates.

13. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

1) Où en est la réflexion sur la relève professionnelle dans notre Eglise ?

Concernant la relève professionnelle, le Conseil synodal a toujours à disposition plusieurs mesures comme - le rôle de proposant, - des stages exploratoires (environs 2 personnes par année), - des stages de découverte en lien avec l'OPF. De plus, les stagiaires EREN reçoivent les salaires les plus généreux de la CER.

2) Quelle est la promotion faite en faveur des études de théologie ?

Pour les étudiants en théologie, le responsable des stages a comme mandat de maintenir des liens réguliers avec les étudiants des facultés théologiques romandes et avec les étudiants des organismes en charge de la formation théologique initiale des diacres.

Pour les étudiants neuchâtelois, comme vous avez pu le lire sous la rubrique du Fond Nagel, les statuts ont été modifiés en 2015 afin de leur permettre de recevoir un subside semestriel pour des frais divers. Deux demandes par semestre ont été faites.

Il y a actuellement, à la connaissance du Conseil synodal, 3 étudiants en théologie. Le président les a rencontrés en 2015 pour - leur présenter les nouveaux statuts du Fonds Nagel, - les assurer du soutien de l'EREN - et partager un moment convivial avec eux. D'autres invitations auront lieu en cours d'année et ou l'année prochaine. Actuellement,

la question de la promotion des études de théologie n'a pas été abordée directement par le Conseil synodal. Des liens avec la faculté de théologie de Genève ont été établis avec comme conséquence directe la présence d'un professeur à la commission de consécration et d'agrégation. Les doyens des facultés de Genève et de Lausanne ont sollicité une rencontre avec les Conseils synodaux des Eglises romandes.

La rencontre avec le Conseil synodal de l'EREN avait été fixée le 24 mai dernier, mais le doyen de Lausanne n'ayant pas pu prendre à temps le TGV à Paris, cette rencontre a été déplacée en août. La promotion des études de théologie doit être dirigée depuis les facultés et en lien avec la CER.

3) Quelles suites donner au projet Evangélisation ?

Ce projet est important et restera un des fils rouges pour EREN 2023. Mais l'élan le plus important de ce rapport et de son vade-mecum, c'est qu'il pousse les paroisses, les Conseils paroissiaux, les Services cantonaux à s'en inspirer et à regarder comment passer en mode évangélisation. Une initiative à la formation au témoignage a été pensée et mise en place par un groupe, mais a dû être arrêtée faute d'inscription. Ce sont ce genre d'initiative qu'il faut soutenir et que le Conseil synodal va soutenir le plus possible. Ce qui compte, c'est d'oser créer, oser faire le pas et se lancer, quitte à ne pas réussir du premier coup. Ces initiatives peuvent jaillir à tous les niveaux : des individus, des groupes, des conseils, des services. Une plateforme "évangélisation" a été suggérée, pourquoi pas? Si des membres de notre Eglise le souhaitent, le Conseil synodal les soutiendra en leur offrant les compétences de son administration si nécessaire. Si nous arrivons avec un projet du Conseil synodal, ce sera à nouveau quelque chose d'imposé d'en haut, alors que l'évangélisation passe d'abord par le bas.

4) Comment se vit la gouvernance dans l'EREN depuis EREN 2003 ?

Cette question est importante et sera un des enjeux d'EREN 2023. En effet, des dysfonctionnements et des fragilisations tant aux niveaux synodal et paroissial qu'au niveau du colloque apparaissent aujourd'hui. Les vacances sont importantes et lorsque celles-ci sont remplies par des ministres, des déséquilibres et des difficultés de collaboration peuvent surgir. Face à cette situation de fragilité des instances de notre Eglise, la première tentation est de demander que le Conseil synodal tranche et réagisse de manière directive. C'est ce qu'il a fait à plusieurs reprises, mais sans que les problèmes de fond n'aient été résolus.

Notre système de presbytéro-synodal est une gouvernance d'équilibre qui n'est plus adaptée à notre société où la sophistication du droit est telle que notre Eglise née au début du 20ème siècle se retrouve en difficulté. La gouvernance du bon sens et de l'acceptation de l'autorité ne va plus de soi aujourd'hui. Notre Constitution et notre Règlement général partent de la bonne volonté de chaque partie pour trouver le bien commun de l'Eglise. Par exemple, tout s'articule autour de la collaboration entre le Conseil paroissial et chacun des ministres, ou encore entre la collaboration des ministres au sein du colloque comme lieu d'unité et de soutien mutuel, mais sans jamais définir la collaboration demandée. La collaboration entre bénévoles et professionnels doit donc être clarifiée afin que tous aient une même conception de la liberté et des contraintes de chaque organe et de chaque professionnel. Lorsque des problèmes surgissent, seuls les textes réglementaires font loi. Par conséquent, lorsque ces textes ne sont plus adaptés à la situation d'aujourd'hui il faut les modifier. Mais pour les modifier, il faut définir dans quelle direction notre Eglise veut aller. Lorsque je dis Eglise, il ne s'agit pas du Conseil synodal, mais bien de l'Eglise dans son ensemble. Car pour modifier la Constitution, il faut l'adhésion des deux tiers des membres réunis lors de l'Assemblée générale de l'Eglise.

Le Conseil synodal peut intervenir, mais dans les limites de ses prérogatives, et toujours, à mon avis, en entraînant l'adhésion des parties. Deux des grandes prérogatives sont : la surveillance des paroisses et son statut d'employeur.

La surveillance des paroisses ne signifie pas la mise sous tutelle du Conseil paroissial. La Constitution (art. 50) décrit clairement les responsabilités du Conseil paroissial : il "a la responsabilité des activités spirituelles, culturelles et administratives de la paroisse."

Le statut d'employeur confère au Conseil synodal la mission de veiller aux conditions de travail des employés de l'EREN et aussi, la possibilité d'arrêter un contrat de travail. Changer de gouvernance n'est pas une chose facile et à faire rapidement. Il faut en mesurer les conséquences pour toute l'institution. Le projet EREN 2023 n'attendra par 2023 pour aborder cette question, il le fera dès que la vision partagée de notre Eglise aura été acceptée par le Synode, à savoir dès décembre 2017 ou juin 2018. Mais les changements des textes réglementaires ne se feront qu'à la fin du processus de changement.

5) Quelle est la coordination dans la communication des événements paroissiaux, cantonaux et entre Eglises ?

A ce que j'ai pu apprendre, l'événement de la nuit des Eglises a été organisé par le groupe œcuménique de la ville de Neuchâtel et, peut-être de la Chaux-de-Fonds. D'autres exemples sont cités où l'information et la coordination des événements paroissiaux et cantonaux ne se font pas ou très peu.

Le service de Communication de l'EREN est à disposition pour aider et coordonner les informations des paroisses et des services. Mais il ne peut le faire si les paroisses ne font pas appel à lui à l'avance. Plusieurs paramètres entrent en ligne de compte : - la date de l'événement en lien avec d'autres manifestations civiles et religieuses - le contenu de l'événement pour bien le communiquer aux personnes intéressées - les délais de publications dans les journaux, les newsletters, la distribution aux membres des paroisses, etc. Chaque instance devrait acquérir le réflexe d'interpeller le service de communication de l'EREN, mais cela à l'avance.

14. Divers

M. Jean Philippe Calame, conseiller synodal

Nos conversations nous montrent que la communication autour de nos événements n'est pas toujours simple. Je vous fais un bref rappel d'un événement qui a déjà été annoncé en début de cette année de commémoration, qui a été dit à tous les permanents à Sancey, qui a paru quelques fois dans la newsletter et pourtant c'est comme ça, certains événements ne nous flash pas. Ce qui va se passer le 20 août à 16h à la salle de la Rebatte à Chézard est un événement qui ne s'est pas passé depuis 500 ans. Il permet à toutes les Eglises de garder leurs célébrations habituelles le matin parce que la rencontre a lieu l'après-midi. A l'invitation de la communauté de Grandchamp et de la communauté de Montmirail, l'ensemble des Eglises (réformée, catholique romaine, catholique chrétienne, anglicane, orthodoxe, fédération des églises évangéliques) a préparé une liturgie. Tous les baptisés sont invités à se retrouver pour manifester leur reconnaissance à Dieu pour tout le chemin de convergence déjà parcouru depuis 50 ans de dialogue intensif et pour manifester ensemble une disponibilité à faire un pas décisif vers une communion plus visible des chrétiens, le monde en a tellement besoin. Ce sera joyeux et pour tous les âges. Nous comptons sur vous pour bien utiliser le matériel de diffusion dans les paroisses.

Prière finale par Jean-Claude Barbezat

11h00 Culte à la chapelle du Louverain présidé par David Allisson et Patrick Schlüter

12h15 Repas de midi

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Le président clôt la séance à 16h55.

Neuchâtel, le 07.06.2017

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves Bourquin

La secrétaire
Mme Esther Berger

Rappel

179^e session du Synode – mercredi 6 décembre 2017 à Montmirail